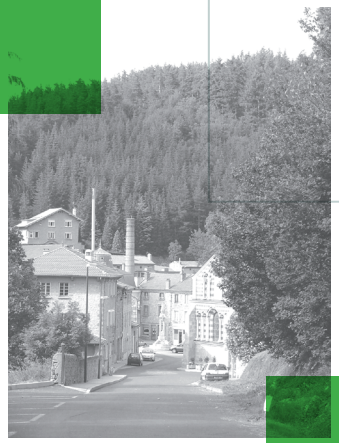

Commune de

Riotord

(Haute-Loire)

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

Rapport de présentation | *I*

Date : 20 février 2008

Phase : Approbation

Carte communale approuvée par arrêté préfectoral le : 3 août 2004

Prescription pour l'élaboration du PLU : 30 juin 2006

PLU arrêté le :

Arrêté du Maire prescrivant l'enquête publique le :

PLU approuvé le :

Mairie de Riotord - 1 place des combattants - 43220 Riotord - Tél : 04.71.75.38.85
Sophie Malzieu, paysagiste dplg - mandataire - 1 place de la mairie - 43770 Chadrac - Tél : 04.71.05.61.58
Guy Miramand, architecte dplg - co-traitant - Maison Forte de Farnier - ZI de Corsac 2 - 43700 Brives Charensac - Tél : 04.71.09.76.71

Sommaire

PREMIERE PARTIE	*GÉNÉRALITÉS*	*P 5*
DEUXIEME PARTIE	*DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE*	*P 13*
TROISIEME PARTIE	*HISTOIRE*	*P 27*
QUATRIEME PARTIE	*DIAGNOSTIC SPATIAL DU TERRITOIRE*	*P 31*
CINQUIEME PARTIE	*LES CONTRAINTES*	*P 69*
SIXIEME PARTIE	*HYPOTHESES ET OBJECTIFS D'AMENAGEMENT*	*P 73*

SEPTIEME PARTIE	*LE PROJET DE LA COMMUNE*	*P 79*
HUITIEME PARTIE	*LES INCIDENCES DES ORIENTATIONS DU PLAN SUR L'ENVIRONNEMENT*	*P 85*

Partie I

Généralités



I.1 - Le plan local d'urbanisme

I.1.1 - Présentation du plan local d'urbanisme : objet et cadre juridique

« Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences. Afin d'aménager le cadre de vie, d'assurer sans discrimination aux populations résidentes et futures des conditions d'habitat, d'emploi, de services et de transports répondant à la diversité de ses besoins et de ses ressources, de gérer le sol de façon économe, d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages ainsi que la sécurité et la salubrité publiques et de promouvoir l'équilibre entre les populations résidant dans les zones urbaines et rurales et de rationaliser la demande de déplacements, les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace. » (article L. 110 du code de l'urbanisme)

La loi SRU (solidarité et renouvellement urbains) a été publiée en décembre 2000. Elle concerne de nombreux domaines tels que l'urbanisme, les logements et les transports. Dans le domaine de l'urbanisme, elle a pour objectif principal de renforcer la cohérence des politiques urbaines et territoriales et de lutter contre l'étalement urbain. Pour atteindre ces objectifs, les outils juridiques de l'urbanisme ont été modifiés. Ainsi, les schémas directeurs (à l'échelle de l'agglomération) deviennent des SCOT (schémas de cohérence territoriale), et surtout les POS (plans d'occupation des sols) deviennent des plans locaux d'urbanisme. La loi Urbanisme et habitat, publiée le 2 juillet 2003, a corrigé certaines dispositions de la loi SRU.

Qu'est-ce qu'un plan local d'urbanisme ?

Le plan local d'urbanisme est un document de planification urbaine, c'est-à-dire d'organisation du territoire communal. Il réglemente notamment l'obtention des permis de construire.

Le plan local d'urbanisme a deux grands objectifs :

- présenter le projet d'aménagement et de développement durable de la commune, en cherchant en particulier à lutter contre l'étalement urbain (ne pas gaspiller de terrain), trouver un

bon équilibre entre le bourg et la campagne, diversifier les fonctions dans les différents quartiers (mélanger habitat, travail, loisirs). Le projet d'aménagement et de développement durable peut aussi proposer des actions visant à la préservation de l'environnement : protection de la faune et de la flore, gestion efficace des déchets (collecte, tri et recyclage), lutte contre les pollutions de l'air, du sol et de l'eau, utilisation de transports non polluants etc.

- présenter le projet urbain de la commune. Cela peut passer par l'aménagement de l'espace public, la mise en place de nouvelles zones constructibles, la réhabilitation du bâti, l'amélioration des entrées du village, la protection et la mise en valeur du paysage, l'amélioration du cadre de vie etc. Il définit de façon précise le droit des sols applicable à chaque terrain : il permet de dire ce que l'on peut construire, aménager, mettre en valeur et protéger, à quel endroit et comment.

I. I.2 – Contenu

Pour atteindre ces objectifs, le plan local d'urbanisme est composé de plusieurs pièces :

- un rapport de présentation qui expose l'état actuel, les objectifs principaux de la collectivité et justifie les dispositions prises ;
- un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) ;
- des orientations d'aménagement, facultatives, qui précisent les conditions d'aménagement de certains secteurs qui vont connaître un développement ou une restructuration particulière ;
- un règlement qui édicte les contraintes que doivent respecter toutes les nouvelles constructions,
- des documents graphiques (plan de zonage, carte de situation…).

Il est accompagné d'annexes telles que les annexes sanitaires, les servitudes d'utilité publique etc.

Lorsqu'une commune décide de se doter d'un plan local d'urbanisme, la loi précise que la concertation avec les habitants est obligatoire. Cette concertation consiste à informer et à faire participer les habitants par les moyens choisis par le conseil municipal : cela peut être l'organisation de réunion publique d'information, la mise à disposition du public des documents tout au long de l'élaboration du projet et d'un cahier où chacun peut exprimer son avis et formuler des observations.

I.I.3 - Processus d'élaboration

La commune de Riotord dispose d'un document d'urbanisme : la Carte Communale approuvée le 3 août 2004. La loi SRU introduit dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, une démarche de projet.
Il s'agit bien pour la collectivité d'exprimer une vision d'avenir sur son territoire et tout particulièrement à Riotord de réaliser des projets capables de redynamiser la commune tout en introduisant des objectifs de développement durable. Ce rapport de présentation contenant une partie diagnostic et des hypothèses et des objectifs d'aménagement s'appuie :

- sur la Carte Communale élaborée en 2004,
- sur le porter à connaissance de l'Etat,
- sur les différents entretiens et réunions techniques thématiques organisés pour recueillir les données communales et supra-communales,
- sur un large travail de terrain pour en élaborer une connaissance globale.

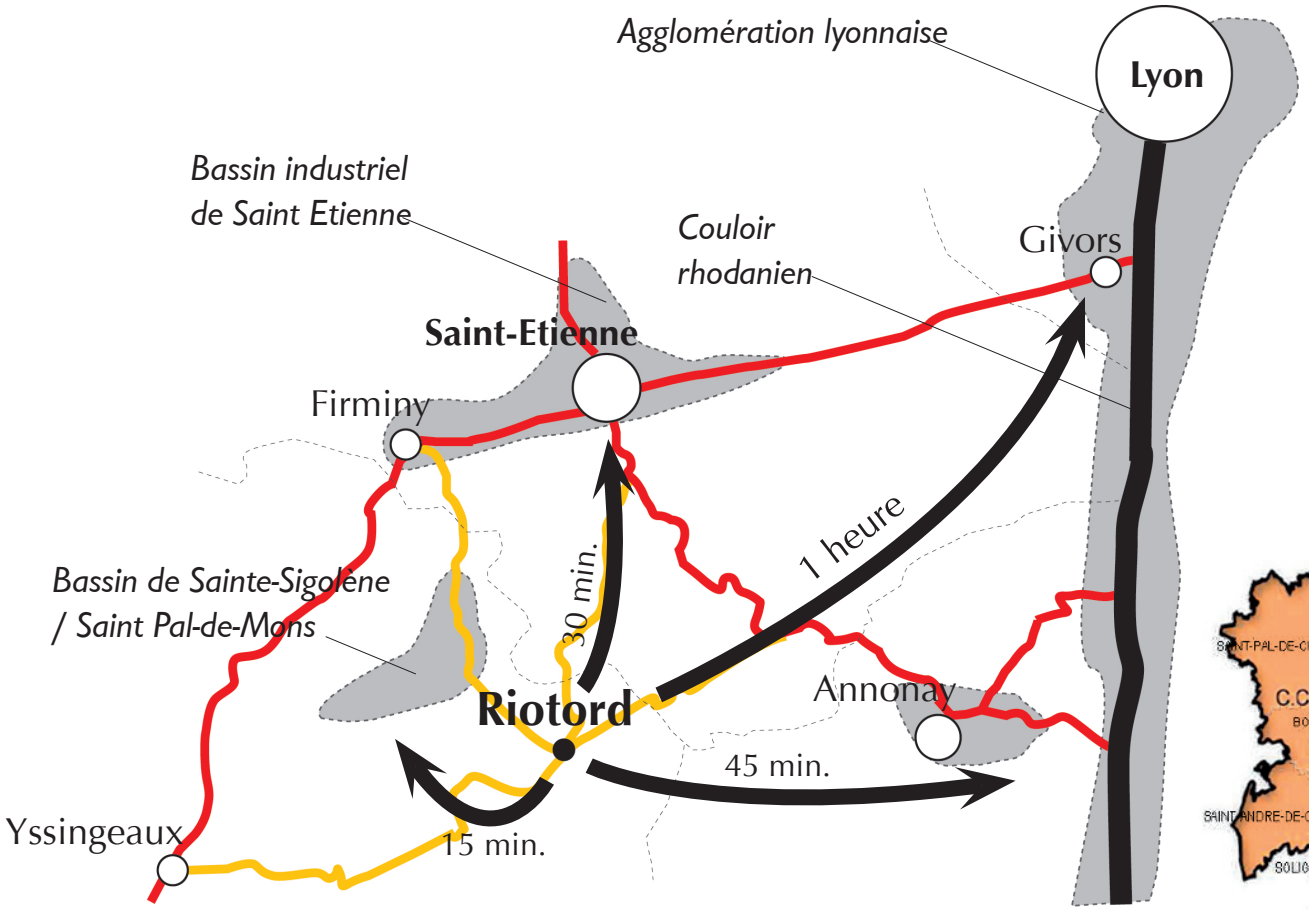



Pays de la jeune Loire et ses rivières
Communauté de communes du pays de Montfaucon
Commune de Riotord

I.2 - Présentation générale de la commune

I.2.1 - Situation géographique

Riotord, à l'extrême Est du département de la Haute-Loire, aux confins de la Loire et de l'Ardèche, est un territoire préservé aux portes de pôles économiques reconnus, à moins d'une demi-heure :
- du secteur nord-est de la Haute-Loire réputé pour son dynamisme,
- de l'agglomération stéphanoise,
- de la vallée du Rhône...

La commune de Riotord, d'une superficie de 5188 hectares (ha), comptait 1179 habitants en 2004.

I.2.2 – Contexte intercommunal

La commune de Riotord appartient à l'arrondissement d'Yssingeaux et au canton de Montfaucon qui regroupe les communes de Montfaucon, Raucoules, Dunières, Montregard, St Bonnet le Froid, St Julien Molhesabate et Riotord. Ces communes, auxquelles s'ajoute la commune de St Romain-Lachalm, sont aujourd'hui regroupées au sein de la Communauté de Communes du pays de Montfaucon. Riotord appartient également :

- au Pays de la Jeune Loire et ses Rivières en charge du SCOT d'Yssingeaux, de la Charte forestière et de la Charte architecturale et paysagère,
- au SITCOM de Tence,
- au syndicat d'électrification rurale,
- au syndicat intercommunal d'aménagement de la Loire et de ses affluents,
- au réseau des sites casadéens.

La commune de Riotord est limitrophe :
- au sud, avec la comme de Saint Julien-Molhesabate,
- à l'ouest, avec les communes de Dunières et Saint Romain-Lachalm,
- au nord, avec les communes de Marlhes et de Saint Régis-du-Coin (département de la Loire),
- à l'est, avec les communes de Saint Sauveur-en-Rue et de Burdignes (département de la Loire) et de Vanosc (département de l'Ardèche).

Partie 2

Diagnostic socio-économique



2.1 - Une baisse démographique enrayée

2.1.1 - Evolution de la population

En 1881, la commune comptait 3156 habitants. C'est au début du XX ème siècle que débuta l'érosion démographique. En 1921, on relevait 2408 habitants. Depuis, la population a constamment chuté. Les premiers signes de stabilisation apparaissent en 2004.

Evolution de la population :

1881 : 3156 habitants
1921 : 2408 habitants
1936 : 2104 habitants
1946 : 1801 habitants
1954 : 1805 habitants
1962 : 1640 habitants
1968 : 1513 habitants
1975 : 1404 habitants
1982 : 1330 habitants
1990 : 1228 habitants
1999 : 1155 habitants
2005 : 1179 habitants

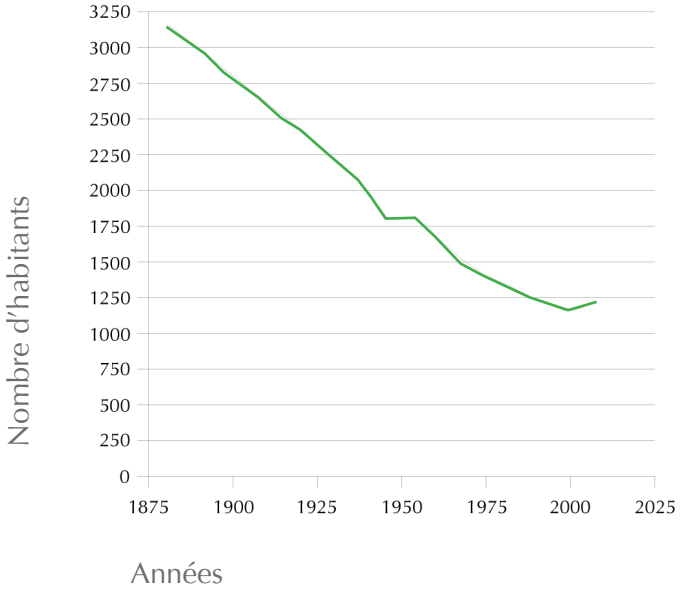

Densité en 1999 : 22 habitants au km^2

L'évolution de la structure d'âge (données 1999) montre que Riotord est composée d'une population âgée. En 1999, les plus de 60 ans représentaient près d'un tiers de la population, les moins de 19 ans un cinquième. L'enquête annuelle du recensement de 2005 témoigne d'une reprise de la vie sur le territoire de Riotord. Depuis 1999, la population a augmenté de 24 habitants soit 2,1% supplémentaires et 25 ménages, soit une augmentation de 5,4%.

Population

	2005	1999
Population	**1 179**	**1 155**
Part des hommes (%)	49,6	49,5
Part des femmes (%)	50,4	50,5

Depuis 1999, la population a augmenté de 24 habitants, soit une progression de 2,1%.

Source : Insee, Enquête annuelle de recensement 2005
RP99 - Exploitation principale

Répartition des hommes selon l'âge

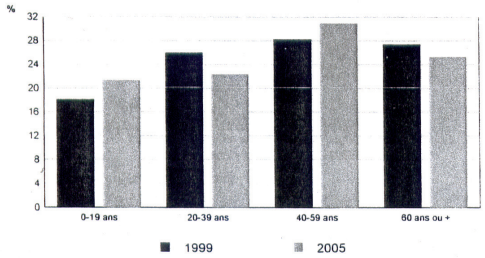

Source : Insee, Enquête annuelle de recensement 2005
RP99 - Exploitation principale

Répartition des femmes selon l'âge

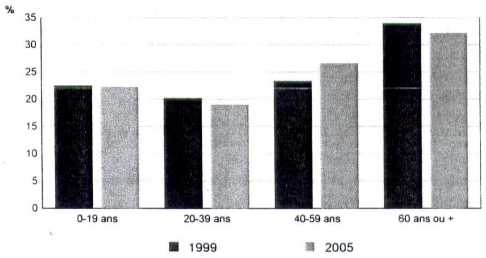

Source : Insee, Enquête annuelle de recensement 2005
RP99 - Exploitation principale

Etat matrimonial en 2005 des 15 ans ou plus

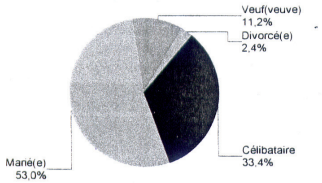

Source : Insee, Enquête annuelle de recensement 2005

Lieu de résidence 5 ans auparavant

	2005
Personnes de 5 ans ou plus habitant 5 ans auparavant :	**1 118**
la même région (%)	88,6
la même commune (%)	85,1
le même logement (%)	74,4
une autre région ou à l'étranger (%)	11,4

Source : Insee, Enquête annuelle de recensement 2005

Type d'activité

	2005	1999
Population	**1 179**	**1 155**
Actifs	525	503
Actifs occupés (%)	41,6	40,2
Chômeurs (%)	2,9	3,4
Inactifs	654	652
Retraités ou pré-retraités (%)	29,6	25,7
Elèves, étudiants, stagiaires non rémunérés (%)	5,8	6,0
Autres inactifs (%)	20,1	24,8

Source : Insee, Enquête annuelle de recensement 2005
RP99 - Exploitation principale

Population active

	2005	1999
Population active (14-63 ans)	**523**	**500**
Population active occupée	489	461
Chômeurs	34	39
Taux d'activité (%)	73,0	70,3
Taux de chômage (%)	6,5	7,8

Source : Insee, Enquête annuelle de recensement 2005
RP99 - Exploitation principale

Composition des ménages

	2005	1999
Nombre de ménages	**488**	**463**
Part des ménages d'une personne (%)	33,0	30,9
Part des ménages dont la personne de référence est active (%)	54,3	50,5
Nombre moyen de personnes par ménage	*2,3*	*2,4*

Depuis 1999, la commune compte 25 ménages supplémentaires, soit une augmentation de 5,4%.

Source : Insee, Enquête annuelle de recensement 2005 – RP99 - Exploitation principale

2.1.2 - Evolution de la population active

Types et nombre d'emplois	Nombre d'emplois		Salariés	Non salariés	Chômeurs
	Sur commune	*Hors commune*			
1975	474	76	325	149	6
1982	534	92	298	236	46
1990	474	91	325	149	42
1999	463	171	364	99	39
2005	489				34

2.1.3 - Evolution des effectifs scolarisés en 2007

Ecole publique (maternelle et primaire) :

> 2007/2008	32 enfants
> 2006/2007	29 enfants
> 2005/2006	28 enfants
> 2004/2005	24 enfants

Collège public :

> 2007/2008	1 enfant
> 2006/2007	1 enfant
> 2005/2006	0 enfant
> 2004/2005	2 enfants

Ecole privée (maternelle et primaire) :

> 2007/2008	76 enfants
> 2006/2007	74 enfants
> 2005/2006	77 enfants
> 2004/2005	81 enfants

Collèges privés :

> 2007/2008	43 enfants
> 2006/2007	48 enfants
> 2005/2006	51 enfants
> 2004/2005	50 enfants

Ces chiffres témoignent d'une reprise de dynamisme de la commune.

2.2 - Une commune qui se résidentialise

2.2.1 - Evolution des logements

Années	Nombre de logements	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants
1975	681	451	175	55
1982	757	447	235	74
1990	738	449	218	71
1999	718	463	203	52
2005	737	488	188	61

Globalement, le nombre de logement a augmenté mais les résidences principales ne connaissent pas de forte progression. Le nombre de logements vacants a tendance à diminuer grâce à une occupation principale ou temporaire, mais ils restent importants sur le bourg ancien.

En 1999, le type de résidence principale était :
- 355 logements indivuels
- 97 logements collectifs

En 1999, le statut d'occupation était :
- 605 propriétaires
- 274 locataires
- 52 logements gratuits
- 25 logements sociaux

L'achèvement des résidences principales :
- 501 avant 1949
- 103 entre 1949 et 1974
- 50 entre 1975 et 1981
- 36 entre 1982 et 1989
- 28 après 1990

2.2.2 - Evolution de la construction de nouveaux logements

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Individuel	4	1	1	9	4	4	3	3	7	7	8	5	3	4	5
Individuel groupé	0	0	0	0	0	4	0	0	0	0	2	0	0	0	0
Collectif	0	0	0	0	0	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	4	1	1	9	4	17	3	3	7	7	10	5	3	4	5

D'après les statistiques des permis de construire (source DDE - Subdivision de Tence), la moyenne annuelle est de 5 logements par an.

2.2.3 - Destination des nouvelles constructions

Années	Aménagement batiment existant	Habitation individuelle	Bâtiment d'activité création-extension	Exploitation agricole création-extension	Bâtiments publics	Garages
1993	3	5	3	2		
1994	3	5	2	0		
1995	3	3	1	4		
1996	1	4	1	1		
1997	2	1	0	3		
1998	6	3	1	1		
1999	8	2	1	3		
2000	4	5	1	1		
2001	4	2	1	4		
2005	2	6	1	2	1	3
2006	9	8	1	1	1	3

2.3 - Une commune bien irriguée mais à l'écart des grands axes

2.3.1 - Réseaux et infrastructures routières

5 routes départementales sillonnent la commune :

- la RD501 reliant Riotord à la région d'Yssingeaux et à Saint Etienne via le Pilat
- la RD503 reliant Riotord à Bourg-Argental (via le col du Tracol)
- la RD101 reliant Riotord à Saint Régis-du-Coin
- la RD184 reliant Riotord à Vanosc (Ardèche)

Le classement départemental des niveaux de services placent les RD501 et 503 en D1 (intervention immédiate et continue), les autres RD sont classées en D2 et D3 (interventions selon les conditions météorologiques).

Les RD501 et 503 sont répertoriées comme étant « routes à grande circulation » :

- RD501 : 736 véhicules/jour (d'après comptage 1999 dans le bourg de Riotord)
- RD503 : 856 véhicules/jour (d'après comptage 1999 dans le bourg de Riotord)
(des comptages récents ont révélé une augmentation des flux de circulation)
- Route communale en direction de Chambaud : plus de 500 véhicules/jour

La desserte des hameaux et écarts s'effectue par des voies revêtues et déneigées régulièrement par la commune. La longueur des voies communales est d'environ 60 km.

2.3.2 - De nombreux chemins ruraux

Les chemins de grande randonnée : GR 7 et GR 65, traversent le territoire communal. On y trouve également 6 circuits de petite randonnée : PR 178 - Le Cellarier, PR 182 - L'Aulagnier, PR 146 - Le Tracol, PR 181 - Le Châtaignier, PR 179 - L'Hermet, PR 145 - Grangeneuve, ainsi que le circuit découverte de Clavas, le circuit VTT 11 de Ravarines et le circuit de l'arborétum, sans oublier l'ancienne voie ferrée reconvertie en «voie verte».

Tous ces itinéraires témoignent d'un territoire très pénétrable et d'un riche potentiel touristique.

2.3.3 - Un mouvement pendulaire important

Une délocalisation de nombreux emplois hors de la commune depuis une vingtaine d'année induit une forte migration domicile / travail. Néanmoins, le pôle économique et en particulier l'usine ALPACK permet de maintenir un nombre important d'actifs (80 salariés) sur la commune réduisant le nombre de déplacements.

La voiture, en l'absence de transport en commun, reste le moyen de déplacement privilégié. La prise en charge des transports scolaires par le Conseil Général pour les élèves de deuxième cycle, limite les accompagnements en voiture individuelle.

2.4 - Des services et des activités

2.4.1 - Les services publics

La collecte des ordure ménagères

Le plan départemental des déchets ménagers a été approuvé par arrêté préfectoral du 21 mai 2001. La collecte et le traitement des déchets sont assurés par le SICTOM de Tence. Le tri sélectif est effectif. Le ramassage des déchets a lieu deux fois par semaine au bourg et une fois dans les villages. La déchetterie de Malatarverne est gratuite pour les habitants de Riotord.

L'alimentation en eau potable

Le réseau d'eau potable a été construit par la commune. Il est géré par la commune de Riotord. Plusieurs captages d'eau destinés à l'alimentation humaine se situent sur la commune : les Mazeaux, les Sétoux, Sarcenas, Lhermet, Séguille, Cervier 1, Cervier 2, Cervier, Giorec. Seules trois sources sont protégées (Servitude d'Utilité Publique) : source de Taillard (arrêté préfectoral du 8 juin 1993), 2 sources de Cervier (arrêté préfectoral du 8 octobre 1998). La mise en conformité des périmètres de protection des captages, engagée depuis 1974, s'est achevée en 2002 :

Giorec, Lhermet, Pourrat :	1997	Les Mazeaux :	1998
Sarcenas :	1998	Seguille :	1974
Les petits prés, L'écondu :	2002	Les Sétoux :	1998
Taillard :	1992		

Assainissement

Le bourg est desservi par un réseau d'assainissement aboutissant à la station d'épuration (lagunage) située en aval de l'agglomération, le long de la Dunière. Cet ouvrage dimensionné pour 1100 équivalents/habitants fonctionne normalement. Les villages et hameaux n'ont aucun système collectif. Néanmoins, un schéma directeur pour l'assainissement communal a été approuvé début 2005. Le village du Monteil et le secteur de Mauras ont été raccordés au réseau du bourg. Le village des Mazeaux pourrait y être raccordé à l'avenir. La surface moyenne d'une parcelle nécessaire pour réaliser un assainissement individuel autonome est de l'ordre de 1500 m^2.

L'électricité et le téléphone

La desserte est classique, le haut débit ADSL et le téléphone portable sont effectifs sauf en fond de vallée.

2.4.2 - Les équipements et les services de proximité

Riotord possède dans le domaine de la santé et des secours :

- 1 caserne de pompiers
- 2 cabinets d'infirmiers
- 1 médecin généraliste
- 1 pharmacie
- 1 service ADMR mobilisant 10 personnes
- 1 maison de retraite de 57 lits

dans le domaine de l'enseignement :

- 1 groupe d'enseignement public du 1er degré (maternelle et primaire)
- 1 groupe d'enseignement privé du 1er degré (maternelle et primaire)
- 1 cantine et un ramassage scolaire

dans le domaine des sports, loisirs et culture :

- sentiers, circuits sportifs, voie verte et de randonnées
- domaine de ski nordique aménagé
- terrain de sport (foot, rugby...)
- tennis
- bibliothèque
- salle polyvalente
- centre aéré
- musée
- associations sportives, club du 3e âge, groupe musical, fanfare
- boulodrome.

dans le domaine des services généraux :

- 3 lieux de culte
- 1 bureau de poste
- 1 banque (Crédit Agricole)

2.4.3 - Une activité économique à soutenir

Agriculture

L'activité agricole reste active mais elle diminue. Elle occupait en 2004 environ 22% de la superficie communale, soit 1121 ha. Le nombre d'agriculteurs a diminué de moitié en 10 ans. En 2000 seul 23% des agriculteurs ont moins de 40 ans. En 2007, 12 exploitants sur 37 ont plus de 55 ans.

Le cheptel bovin reste prédominant mais diminue. La réduction importante des vaches laitières est liée à la mise en place des quotas laitiers.

Cette large place de l'élevage bovin confirme la part encore importante de la superficie toujours en herbe : 796 ha en 2004 pour 1121 ha de Surface Agricole Utilisée.

	1979	**1988**	**2000**	**2004**
Nombre d'exploitation	117	93	64	38
Population agricole	399	306	192	
Surface agricole utilisée	1935 ha	1646 ha	1357 ha	1121 ha
Terres labourables	424 ha	364 ha	347 ha	
Dont céréales	216 ha	170 ha	140 ha	
Superficie toujours en herbe	1508 ha	1274 ha	1008 ha	796 ha
Superficie en fermage	1320 ha	1063 ha	904 ha	
Cheptel				
- bovins	1385	1343	1285	
- volailles	1130	1018		
- vaches laitières	1003	937	678	
- équidés		8	23	
- caprins	160	44	58	
- ovins	260	203	143	
- porcins	154	95	78	

Liste des agriculteurs de Riotord (source : Chambre d'Agriculture)

- 1 - CELLE Jean Daniel	Malfour	57 ans
- 2 - BERNARD Paul	Malfour	60 ans
- 3 - CELLE Odile	Le Bois du Pin	54 ans
- 4 - BRUYERE Jean-François	L'Aulagnier	58 ans
- 5 - COURT Gilbert	Labourier	40 ans
- 6 - VALLET Jean-Noël	Hauteville	46 ans
- 7 - DURIEUX Jean-Yves	Hauteville	53 ans
- 8 - GRANGER Auguste	La Cote	51 ans
- 9 - VACHER Philippe	Le Souhay	35 ans
- 10 - LOMBARD Nicolas	Le Fressinet	26 ans
- 11 - GAEC du Tracol (Peyrache)	Couvent	42 et 38 ans
- 12 - FANGER André	St Meyrat	51 ans
- 13 - DAUREL Michel	Le Monteil	54 ans
- 14 - PATOUILLARD Lucien	Le Fraisse	57 ans
- 15 - CHATAIN Philippe	Le Souhay	42 ans
- 16 - SAGNOL Christian	Deneyrolles Hautes	53 ans
- 17 - NICOLAS Andrée	Les Panents	48 ans
- 18 - CHARRAS Pierre	Deneyrolles Basses	59 ans
- 19 - BERNON Hubert	Le Chataigner	51 ans
- 20 - PICHON Michel	Dunières	50 ans
- 21 - VIAL Hervé	Sarcenas	36 ans
- 22 - POLLET Nicole	Sarcenas	38 ans
- 23 - TARDY Pierre	Sarcenas	61 ans
- 24 - TARDY Jean	Sarcenas	64 ans
- 25 - GRANGER Monique	Pourrat	47 ans
- 26 - GRANGER Alain	Le Pécher	53 ans
- 27 - GAEC du Serpolet	Les Mazeaux	43 et 37 ans
- 28 - MASSARDIER Raymond	Les Mazeaux	49 ans
- 29 - BACHER Marius	Les Mazeaux	56 ans
- 30 - SOUVIGNET Simone	Les Mazeaux	59 ans
- 31 - MOUNIER Michel	Les Setoux	59 ans
- 32 - PEYRARD Jacques	Les Setoux	43 ans
- 33 - SAGNOL Laurent	Les Setoux	33 ans
- 34 - SAGNOL Roger	Les Setoux	58 ans
- 35 - SAGNOL Alain	Les Setoux	57 ans
- 36 - MAGNOULOUX Yann	Les Setoux	31 ans
- 37 - VIAL Cédric	Les Setoux	30 ans

Nota : seul le GAEC du Serpolet (n°27) a effectué une déclaration d'installation classée entrainant un périmètre de protection de 100 mètres. Toutes les autres exploitations agricoles induisent un périmètre de 50 mètres.

Un pôle économique conséquent

Celui-ci propose un service complet. Il est d'abord orienté vers l'artisanat, les commerces de proximité et quelques industries. L'ensemble crée 205 emplois sur la commune.

Une entreprise importante :

- ALPACK (plastique - 80 salariés)

Des entreprises de tailles moindres :

- MAYOR (textiles - 10 salariés)
- MECAEUROPE (construction hydraulique - 5 salariés)
- BEAULAIGUES (meubles - 15 salariés)
- CHARRA (maçonnerie - 48 salariés)
- PHARMAREVA (pharmacie - 10 salariés)
- MAZET (travaux publics - 5 salariés)
- MARCON Bernard (maintenace industrielle - 5 salariés)
- MAURIN JP (scierie - 2 salariés)
- PEYRARD (entreprise générale BTP - 27 salariés)...

En tout, 43 artisans et commerçants, dont 25 localisés dans le bourg (données du 30 mars 2007). D'après les classements de l'INSEE, Riotord est un pôle de services de proximité (car disposant d'un équipement commercial, artisanal et de services relativement complet).

D'autres activités sont également présentes

- un garage
- 1 électricien
- 2 plâtriers-peintres
- 3 maçons
- 6 menuisiers
- 1 entrepreneur paysagiste
- 3 débardeurs
- 1 négociant plastique
- 1 négociant en boisson
- 1 artisan moulinage

Les commerces de proximité en centre bourg

- 1 épicerie
- 2 boulangeries - pâtisseries
- 1 boucherie - charcuterie
- 1 tabac
- 1 magasin de chaussures
- 2 restaurants
- 1 marché hebdomadaire le vendredi

Partie 3

Histoire

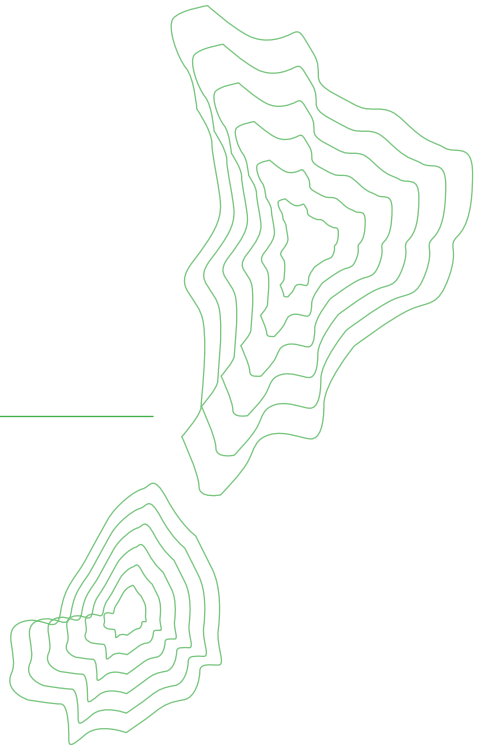

3.1 - Rappel historique

Toponymie : Rivus - Riu - Riou - Ruisseau / Tordus - Tord - Tordu

Avant la Révolution, la carte de Cassini nous donne une image de ce que pouvait être ce territoire à l'écart des routes royales et notamment celle de Saint Didier-en-Velay, Montfaucon, Saint Bonnet-le-Froid. A cette époque la limite entre les provinces du Velay et du Forez traverse la commune. Dès cette époque, le territoire au nord est beaucoup plus habité. De même, le massif boisé du Tailla est déjà bien présent à l'est. Le bourg de Riotord se situait sur une voie de communication importante qui allait de la Suisse au Puy en Velay via la vallée du Rhône et le col du Tracol, passage stratégique.

Dès 1061, Riotord devient propriété de l'abbaye de la Chaise-Dieu. L'église actuelle et le coeur du XIième siècle conservent l'empreinte des moines casadéens. L'ancienne abbaye de femmes de Clavas s'est installée en 1223 au pied du Mont Felletin à l'écart de toute occupation. Le monastère s'est maintenu jusqu'en 1763 dans ce lieu au climat difficile. A la révolution, le couvent fut démantelé et la chapelle convertie en église paroissiale.

En 1792, la commune de Riotord jusqu'alors scindée en deux par la limite séparant les provinces du Velay et du Forez est rattachée au département de la Haute-Loire.

Au début du XXe siècle, c'est la grande époque du chemin de fer, la révolution industrielle a désormais pris place dans ces contrées rurales. La population communale a atteint ses maxima à la fin du XIXe, les campagnes sont intensivement entretenues. C'est à cette époque que sont investis tous les lieux habités que l'on connaît aujourd'hui.









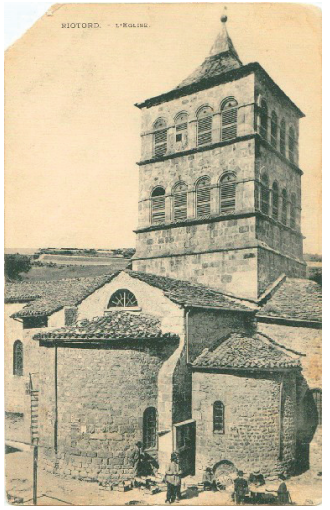

L'église Saint Jean-Baptiste :
Il s'agit d'un site casadéen (depuis 1061). Son clocher massif, trapus et ses absides sont de caractère roman.





Vapeur en gare de Riotord :
La voie ferrée avec sa gare et ses trains n'est plus qu'un lointain souvenir... Une voie « verte » aménagée sur son tracé, permet toutefois au promeneur d'effectuer une « randonnée-découverte » tout au long de la vallée.



Vues générales du bourg :
L'image de Riotord est dominée par la présence de ses grands bâtiments témoins d'une importante activité de petites industries liées à l'utilisation de la force hydraulique (moulinages...).



Extrait de la carte de Cassini (1740-1780)

Le granite, pierre à bâtir par excellence, est encore omniprésente et bien visible dans le patrimoine rural construit.









Partie 4

Diagnostic spatial du territoire



4.1 - Analyse physique

4.1.1 - Le relief

Le relief est contrasté. Il s'étage de 790 à 1381 mètres d'altitude (à Pyfara). Le socle granitique s'entaille avec la faille de la Deûme qui reçoit les rivières et divise la commune en deux versants :
au Nord ouest, le plateau ouvert,
au Sud est, la montagne boisée.

Le bourg s'installe à 820 m. Le climat montagnard rigoureux entraîne un enneigement persistant au dessus de 1000 m parfois pendant plusieurs mois de l'année.



Le plateau ouvert habité



Le plateau en pente douce vers la vallée



Le mont Cervier



La Peyre



Le Fultin



L'entaille de la vallée

Au Nord-Ouest,

Le Plateau Ouvert

Une pente douce et régulière présentant une faible dénivelée (150 mètres)

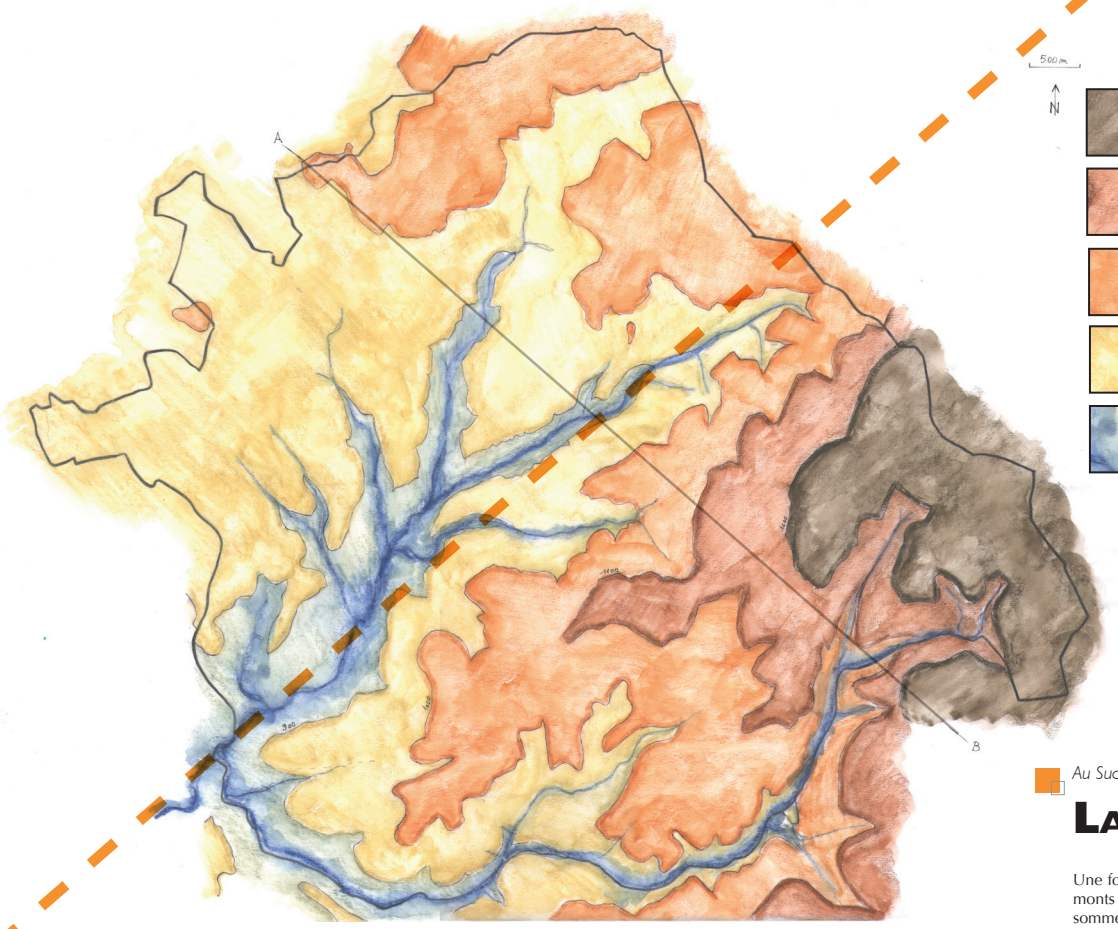

Au Sud-Est,

La Montagne Boisée

Une forte dénivelée de 450 mètres depuis le bourg via les premiers monts : le mont Cervier et le suc de Tronche jusqu'aux plus hauts sommets (Pyfara et Fultin)

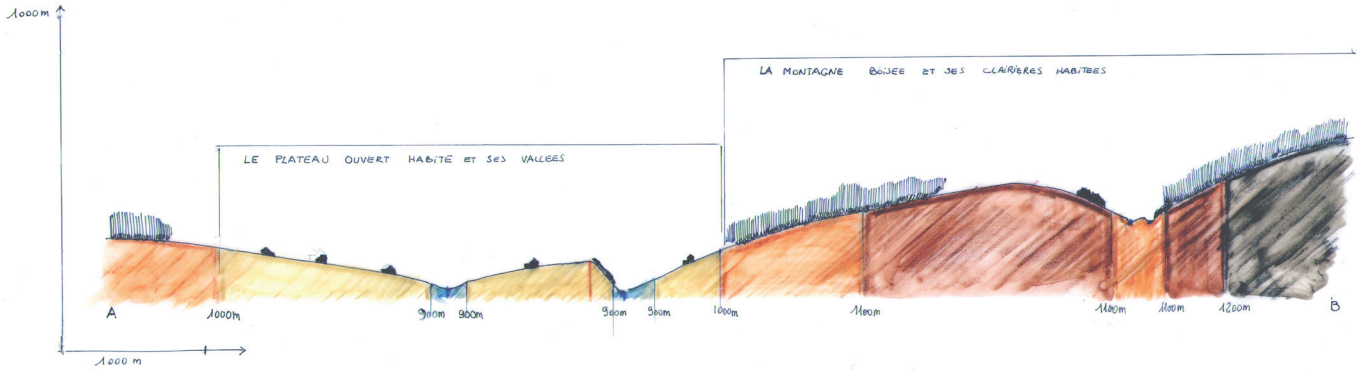

4.1.2 - Hydrographie et hydraulique

Véritable réservoir d'eau, le réseau de rivières et de ruisseaux est très riche. Il entraîne de fortes contraintes de zones inondables et une multitude de zones humides écologiquement très riches. Il fait partie du bassin versant de la Loire. Les quatre rivières principales présentent des caractéristiques différentes. Le réseau principal est composé de la Duniérette, du Merdary et du ruisseau de Saint Meyras.
La Duniérette, vallée symétrique ouverte, présente les vestiges d'une vie intense liée à l'eau : scierie, moulinage, électricité.
Le Merdary a une vallée étroite et fermée par le relief et la végétation.
Le ruisseau de Saint Meyras forme une vallée dissymétrique élargie au Sud.
Ce réseau principal reçoit les eaux de talwegs provenant de Déneyrolles-Basses, Mont Cervier, la Rimandiere, le Chataignier.

La Clavarine, en limite Sud, coule dans une vallée étroite présentant des ruines de scies. Elle accueille le dernier moulinage artisanal de la commune encore en activité, au Creux de la Voûte. Elle se jette dans la Dunière plus en aval du Mirail avec le ruisseau de Saint Julien-Molhesabate. Le syndicat mixte des 3 rivières, dans son plan de gestion, recense 18 ouvrages sur la commune et relève la question de l'enfrichement des vallées fragilisant les berges. Les têtes de ruisseaux et talwegs présentent des zones humides remarquables. Ce patrimoine écologique est renforcé par de nombreuses espèces ripicoles tel le cincle plongeur, la bergeronnette des ruisseaux, sans oublier les espèces aquatiques tel l'écrevisse à pattes blanches (espèce vulnérable selon l'UICN), ou encore la truite, le vairon, la loche, le chabot et le goujon.



La Duniérette
Une vallée aplatie ouverte





Le Saint-Meyras
Une vallée évasée

Un réseau de rivières et de ruisseaux très riche



La Duniérette
Vallée symétrique ouverte

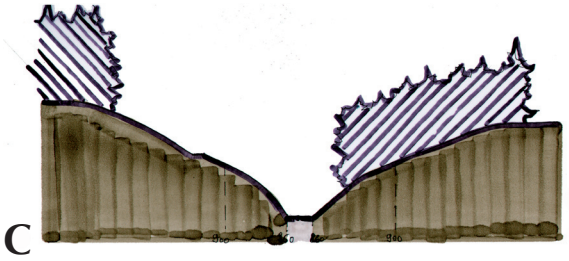

Le Merdary
Vallée étroite fermée par le relief et la végétation



Le Saint-Meyras
Vallée dissymétrique élargie au Sud

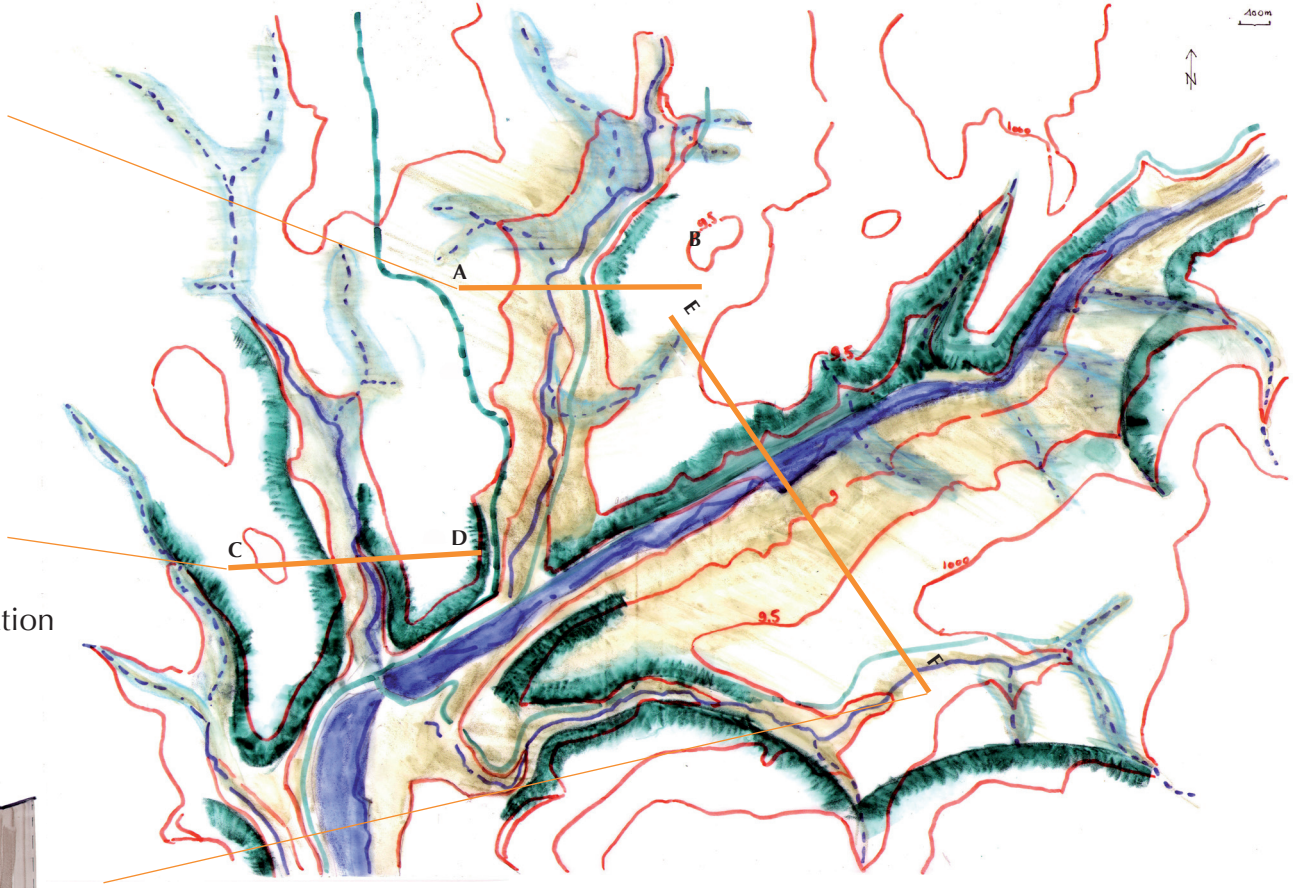

4.1.3 - Végétation

La forêt occupe d'importantes surfaces représentant environ 56% du territoire communal. Au Sud de la commune, un massif boisé de 2800 km^2 suit en continu le relief. Il est composé en majorité de Sapins, d'Epicéas et de quelques Douglas. L'évolution tend vers une descente des lisières du massif forestier dans les zones de prairies.
Au Nord, sur le plateau ouvert, les boisements sont éparpillés et on note une présence plus forte du pin sylvestre. On observe une tendance à un colmatage des espaces ouverts enclavés dans les boisements éparpillés.
Les prairies subsistent en enclave de la forêt et autour des lieux habités. Elles sont en revanche menacées par l'enrésinement dans les fonds de vallées et les pentes abruptes.
Les têtes de ruisseaux et talwegs présentent de nombreuses mouillières avec présence de tourbières dignes d'intérêt. Enfin les landes dans les pentes abandonnées sont la première étape d'enfrichement avec le genêt à balai.
Notons la présence d'un motif paysager récurent : les arbres d'alignement (frênes, érables sycomore, tilleuls) qui, à proximité des hameaux et autres lieux habités, confèrent à l'espace des qualités et ambiances remarquables.

Par la prédominance du couvert forestier sur le territoire communal, il est important de s'assurer que le règlement de boisement permette de conserver des secteurs ouverts au sommet des massifs permettant les vues. Une réflexion sur les coupes à blanc et leur obligation de reboisement est à mener afin d'endiguer l'enrésinement du territoire. Enfin, l'aménagement des pistes forestières peut avoir un impact visuel fort. Dans le même sens, la charte forestière de territoire sur le pays de la jeune Loire et de ses rivières met en avant les problématiques liées à l'avancement de la forêt et à la fermeture des paysages. Notons que Riotord présente précisément les plus gros propriétaires forestiers du territoire du pays de la jeune Loire et de ses rivières avec 3,7 à 4,3 hectares par propriétaire.
L'établissement public de la maison de retraite possède 111,357 ha de forêt gérés par l'ONF.

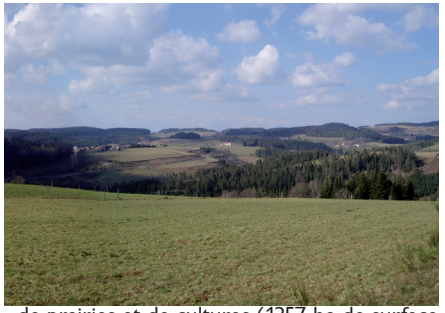
- de prairies et de cultures (1357 ha de surface cultivée)


- de boisements éparpillés...


- le grand massif boisé jardiné de sapins


- les landes dans les pentes : première étape, le genêt

Au Nord-Ouest,

Le Plateau Ouvert

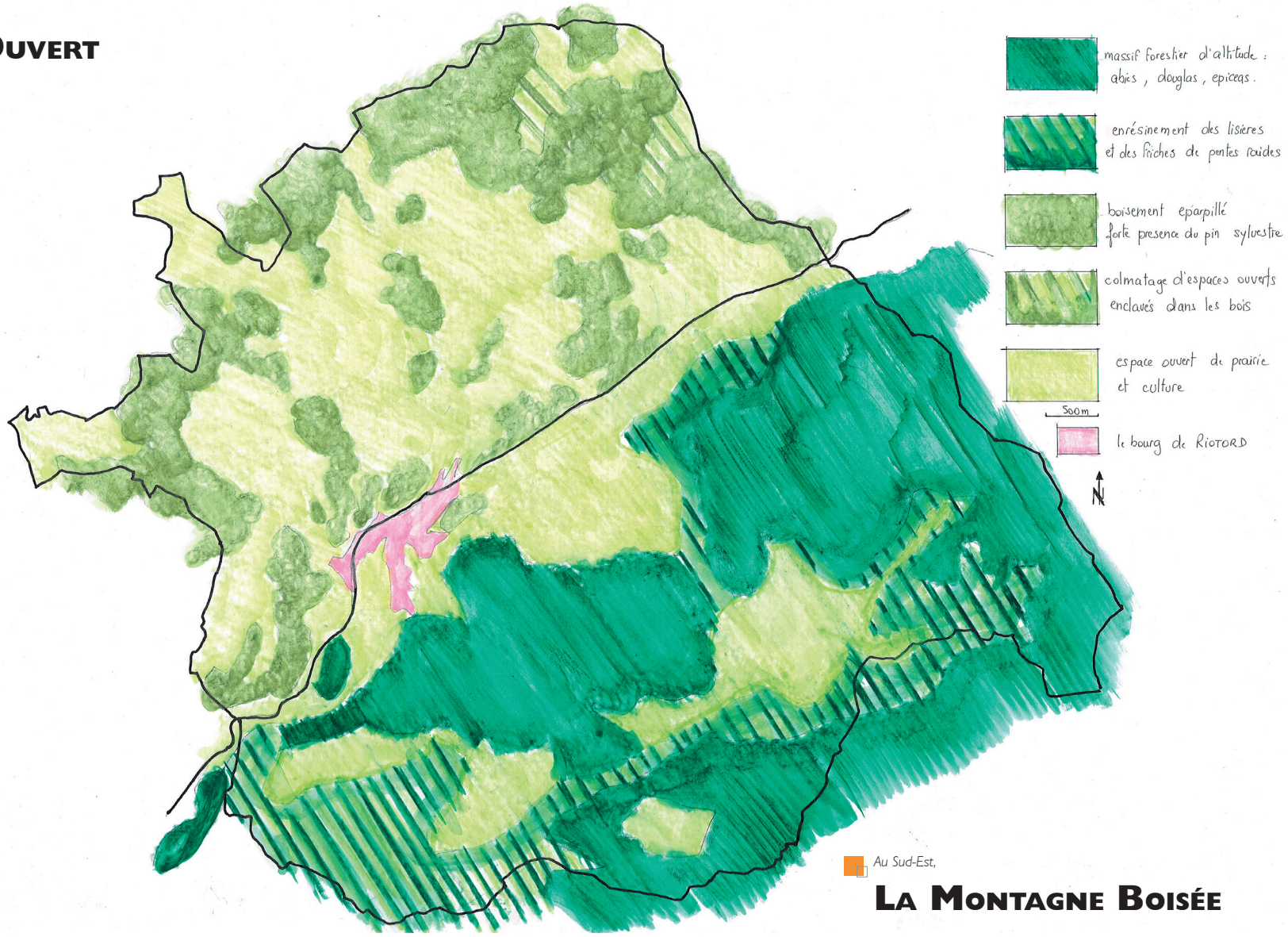

Au Sud-Est,

La Montagne Boisée

4.2 - Les unités paysagères



4.2.1 - Le Plateau Habité *entre 900 et 1000 mètres d'altitude*

Ce plateau présente la particularité d'être constitué d'un vaste ondulement alternant prairies, pâtures, cultures et boisements, induisant une ouverture des panoramas sur les horizons au sud et à l'ouest. Cette ouverture permet localement des covisibilités originales entre les hameaux et le bourg. Ici, l'isolement est de fait moins sensible par la proximité visuelle des lieux de vie. En effet, ce plateau ouvert est ponctué de hameaux (dont le plus important reste les Mazeaux) et de grosses fermes isolées, se répondant les unes les autres de croupe en croupe.



4.2.2 - L'Eventail des Vallées *en dessous de 900 mètres d'altitude*

L'éventail des vallées se positionne à l'interface entre le plateau ouvert et la montagne boisée. Le relief encaissé offre des vallées tantôt ouvertes, tantôt étroites. Dès que la pente le permet, les versants sont investis par des hameaux ou des fermes développant leur terroir autour de ces lieux de vie. La richesse du réseau hydrique a longtemps été exploitée par les hommes. Il reste aujourd'hui un riche patrimoine (moulins, scies, seuils, biefs...). La richesse écologique (zones humides, boisements de rive...) liée à l'eau, confère à ces lieux des ambiances originales propices à la découverte de ces milieux.



4.2.3 - Les Monts Boisés et Leurs Clairières Habitées *jusqu'à 1381 m.*

La partie sud-est de la commune est fortement boisée depuis les fonds de vallée jusqu'au sommet. Cette ambiance quelque peu austère contraste avec les clairières habitées et leur terroir agricole organisé autour. De fait, les ambiances engendrées sont tout à fait singulières : l'approche de chacun des hameaux est souvent longue, à travers bois, débouchant en cul-de-sac sur ces lieux du « bout-du-monde ». Les croupes pâturées offrent néanmoins des perceptions lointaines lorsqu'elles ne sont pas perturbées par de récentes plantations de résineux plongeant vers la Clavarine.



4.2.4 - Le Bourg de Riotord *niché à la côte 820 m.*

Le bourg occupe une position centrale. C'est l'articulation de la « charpente paysagère » de la commune. Positionné à la confluence des ruisseaux de Saint-Meyras, des Combes et du Merdary avec la Duniérette, il est considérablement contraint par le relief. Son organisation est historiquement liée aux deux axes de transit qui traversent la commune : la RD501 et la voie ferrée. Le coeur du bourg se situe entre ces axes. Longtemps cantonnée dans le fond de vallée, l'urbanisation du bourg se développe aujourd'hui sur les versants.

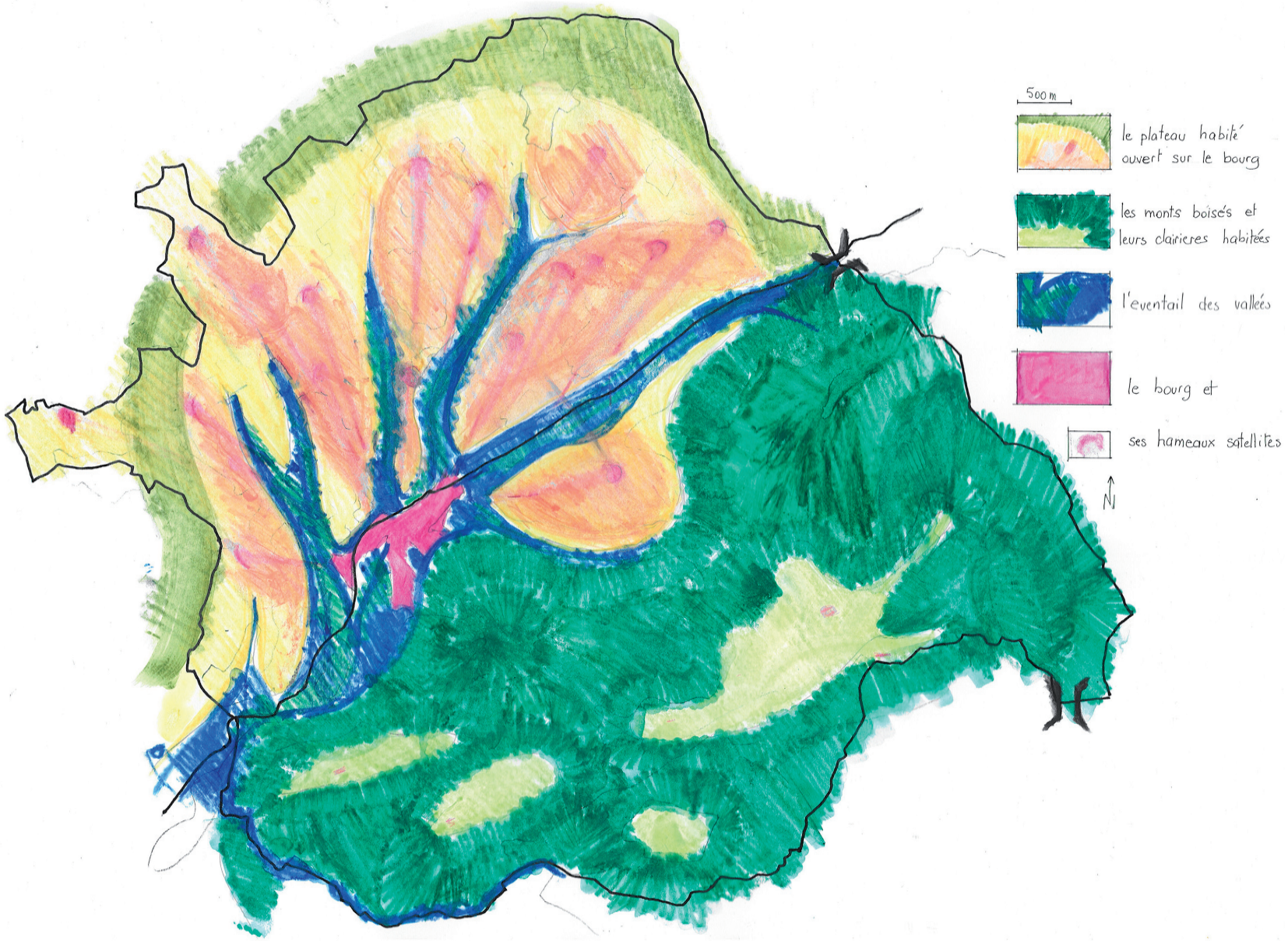
500 m
le plateau habité
ouvert sur le bourg
les monts boisés et
leurs clairieres habitées
l'eventail des vallées
le bourg et
ses hameaux satellites
N

4.3 - Le paysage bâti

4.3.1 - Habiter le plateau ouvert

La partie nord-ouest de la commune est historiquement la partie la plus habitée. C'est encore vrai, aujourd'hui, du fait d'une facilité de desserte reliant le nord de la commune aux bassins d'activité de l'agglomération stéphanoise ainsi que celle de Sainte Sigolène. Cette partie de la commune est par conséquent sous influence urbaine (plus de constructions neuves, résidentialisation secondaire, circulation aménagée...). Elle n'en abandonne pas pour autant ses caractères ruraux ainsi que son activité agricole encore dynamique.

a - Les Mazeaux, dernier village avant la montagne...

Le hameau des Mazeaux occupe certainement une place privilégiée sur le territoire communal. A proximité immédiate de Riotord, dominant le ruisseau des Combes et orienté vers le sud-est, il présente un cadre de vie conjuguant « *eau et horizons lointains* ».

Par conséquent, ce hameau est un pôle attractif pour les nouvelles résidences, et pourquoi pas pour de nouvelles activités (agricoles et artisanales) ?



L'assemblée des Mazeaux



Les Mazeaux, entre nouvelles constructions et traces historiques : un hameau actif...

Schéma de principe de l'organisation du hameau des Mazeaux



Le terroir agricole autour des Mazeaux est bien tenu, en particulier les parties planes de haut d'épaulement, cette ouverture contribuant pleinement à la lisibilité de l'implantation et de l'organisation du hameau.

Les Mazeaux domine les hauts de Riotord en s'ouvrant vers l'ouest. Le haut du village dialogue naturellement avec les autres hameaux du plateau vallonné.

Le hameau des Viats implanté non loin du centre des Mazeaux, avec un certain mimétisme, soulève l'idée d'un développement urbain potentiel avec une certaine continuité logique et historique.

Le coeur du hameau très dense s'est développé autour de la maison de l'assemblée.

L'urbanisation récente sur d'anciennes prairies et pâtures, le long de l'axe historique menant à Riotord (alignement de frênes), contraste avec la logique ramassée du hameau historique.

Le hameau domine la vallée encaissée du ruisseau des Combes exclusivement entretenu par le pâturage des troupeaux.

Enjeux

Le village des Mazeaux a une position singulière et stratégique à l'échelle de la commune. Taille conséquente, proximité du bourg, implantation en épaulement, toutes ces caractéristiques ont conduit à l'extension du hameau durant ces dernières années. La présence d'activités artisanales et agricoles rendent aujourd'hui ce petit bourg dynamique et vivant. Cette tendance de développement doit pouvoir être accompagnée et réfléchie afin de ne pas nuire aux caractéristiques identitaires des lieux (potentiel agricole, formes urbaines, rapports à la vallée, implantation abritée...). De plus, cette problématique particulière des Mazeaux soulève la question de l'avenir du bâti ancien en coeur de hameau et celle des formes nouvelles à proposer comme extension du village pour accueillir résidences et activités.

b - Le plateau vallonné où les hameaux se parlent

Les espaces situés au nord-ouest de la commune présentent des caractères originaux liés à l'ouverture des panoramas, la richesse des milieux écologiques et le patrimoine bâti (lumière, calme, « nature », eau, belles pierres...). La résidentialisation va donc bon train.

Les qualités de ces espaces restent néanmoins fragiles (agriculture, zone humide...) et toute mutation peut avoir un impact négatif (implantation d'infrastructure ou de résidences, perte d'activité agricole, pollution, enrésinement....).



La République et le Bois du Pin, dialoguant de loin en loin...

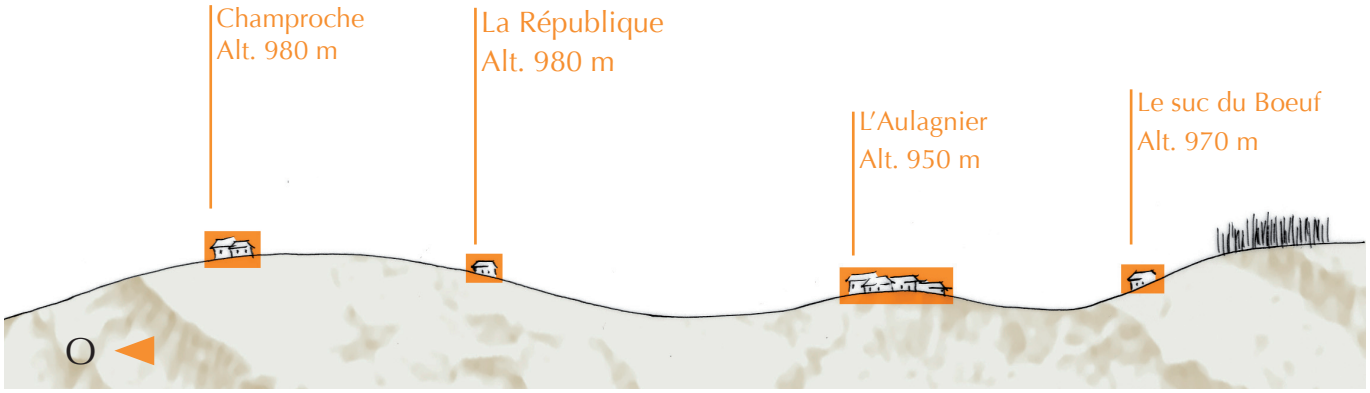



En arrivant à l'Aulagnier



Allée plantée menant à Labourier



Résidence secondaire à Courbon

Schéma de principe de l'organisation des hameaux sur une partie du plateau



Quelques boisements épars, souvent en point haut, participent à la mise en scène des hameaux cadrant ou masquant temporairement les vues et co-visibilités.

Des fermes isolées de taille importante accompagnées de leurs cortèges d'arbres et de murets ponctuent ces espaces de plateau.

Le réseau de desserte est relativement dense. On distingue un réseau principal (rouge) rayonnant de Riotord vers le nord et un réseau secondaire (jaune) connectant les hameaux entre eux.

Le coeur des hameaux est généralement dense. L'implantation des constructions récentes - d'autant plus fréquentes que la desserte est aisée - est grande demandeuse d'espace provoquant une diffusion (ou une dilution) de l'urbanisation autour des hameaux.

Les hameaux sont généralement positionnés sur les parties hautes des vallonnements, abrités du vent du nord. Les fonds de vallons sont occupés par de nombreuses zones humides.

Enjeux

Sur ces espaces ouverts, toute évolution est rapidement perceptible. Or cette partie du territoire communal possède une réelle attractivité apportant année après année son lot de nouvelles constructions. Un des premiers enjeux est donc lié à l'implantation et à la qualité des nouvelles réalisations afin de ne pas porter préjudice à cette attractivité.

De plus, il convient de garder à l'esprit que les qualités de ces espaces sont exclusivement liées aux activités humaines et en particulier agricoles. De fait, un regard attentif sur l'avenir des exploitations agricoles doit être porté.

4.3.2 - Habiter dans l'éventail des vallées

Sur la commune l'éventail des vallées se positionne à l'interface entre les deux autres entités paysagères. On découvre cet éventail comme on découvre le bourg : par les routes. Les pratiques linéaires conditionnées par le relief nous contraignent à une vision partielle du territoire, une vision séquencée. Il faut alors cheminer et prendre son temps pour découvrir véritablement les qualités de ces espaces. Les perceptions sont le plus souvent conduites par le relief et n'incitent pas à porter un regard autrement que dans le sens de la vallée. Néanmoins, au niveau des différentes confluences, des échappées sont possibles, chacune vers une branche de ce vaste éventail.

Toujours proche de l'eau, l'habitat se concentre en hameau (Saint-Meyras) sur ou dominant les cours d'eau. Quelques bâtiments isolés s'égrènent le long des cours d'eau.

a - La vallée du ruisseau de St Meyras

Si l'on excepte le bourg, la vallée de St Meyras est peu peuplée. Le hameau de Saint Meyras sous le Tracol, les fermes du Creux de Faurie et de la Goutte, sont les seuls lieux habités en amont du village ; en aval, la Chabruyère, la Boissonas et Leygas...

Cette vallée reste encore aujourd'hui un espace de transit, un passage entre vallée du Rhône et Massif Central, Riotord en serait la porte.



Saint-Meyras sous le Tracol...



Saint-Meyras et sa vallée

Schéma de principe de l'organisation de St Meyras

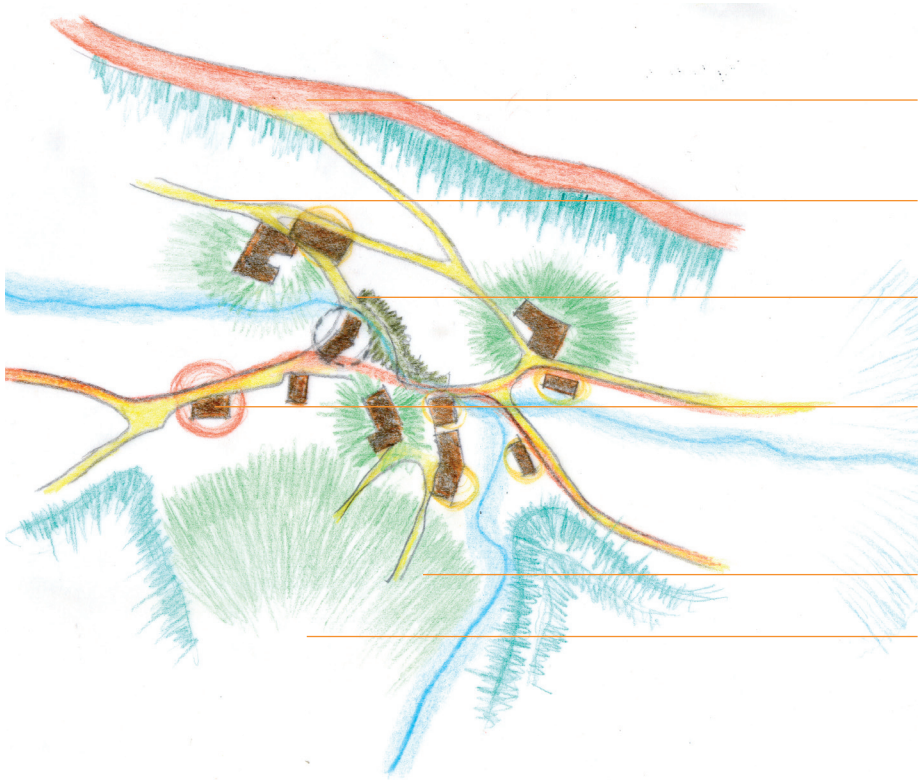

La D501 montant sur le Tracol domine le hameau depuis le versant au nord, abrupt.

La desserte vient épouser le fond de la vallée. C'est à la fois le franchissement du ruisseau et le squelette de l'urbanisation.

Plus qu'une agglomération compacte, Saint-Meyras s'organise comme un regroupement de fermes et fermettes dont seulement trois hébergent encore une activité agricole. Les autres sont toutes des résidences principales ou secondaires.

L'assemblée reste un élément fort de ce hameau même si elle ne joue pas de rôle structurant dans l'organisation du bâti. Elle est aujourd'hui irrégulièrement utilisée comme gîte d'étape pour les randonneurs venant de la voie verte, du GR65 et GR7.

Un réseau de chemins ruraux rayonne en étoile autour de Saint-Meyras vers le sud .

Le terroir agricole s'étend sur le versant au sud plus doux, il accueille des grandes prairies, quelques cultures et des boisements résineux descendant de la « montagne ». Des espaces plus accidentés sont visiblement en déprise, certains sont enrésinés.

Enjeux

La vallée en amont et en aval du bourg semble relativement figée, peut-être par les contraintes imposées par le relief. Cependant les espaces sont fortement marqués par le présence de l'axe routier de la D501. L'enjeu se situe donc autour de l'équilibre à trouver entre le développement de ce type d'infrastructure et le cadre de vie des habitants de la vallée.

Le caractère historique du hameau de Saint-Meyras en fait un lieu singulier auquel il convient de porter une attention particulière en terme d'évolution (restauration, extension) du bâti existant.

b - La vallée de la Duniérette...

La vallée de la Duniérette représente une toute petite partie de la commune. Elle constitue cependant l'espace où le rapport entre les activités humaines et l'eau reste le plus évident.

Elle concentre ainsi un patrimoine bâti de premier ordre (lié à l'agriculture, lié aux petites industries hydrauliques) ainsi qu'un patrimoine écologique essentiel (lié à l'eau). Elle constitue une porte d'entrée de Riotord, digne d'intérêt.

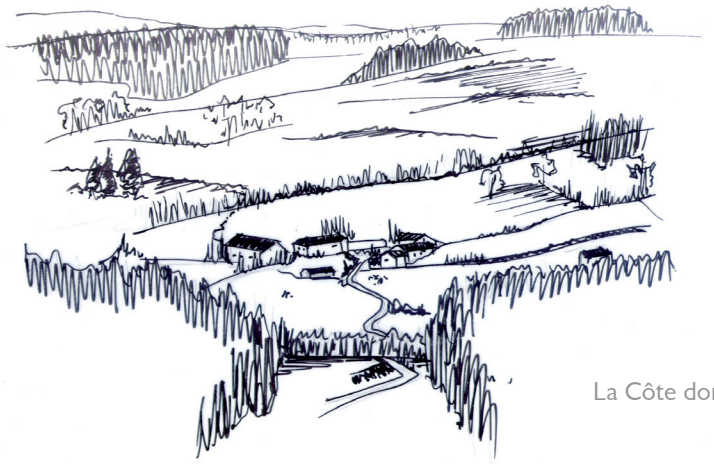

La Côte dominant la Dunierette...

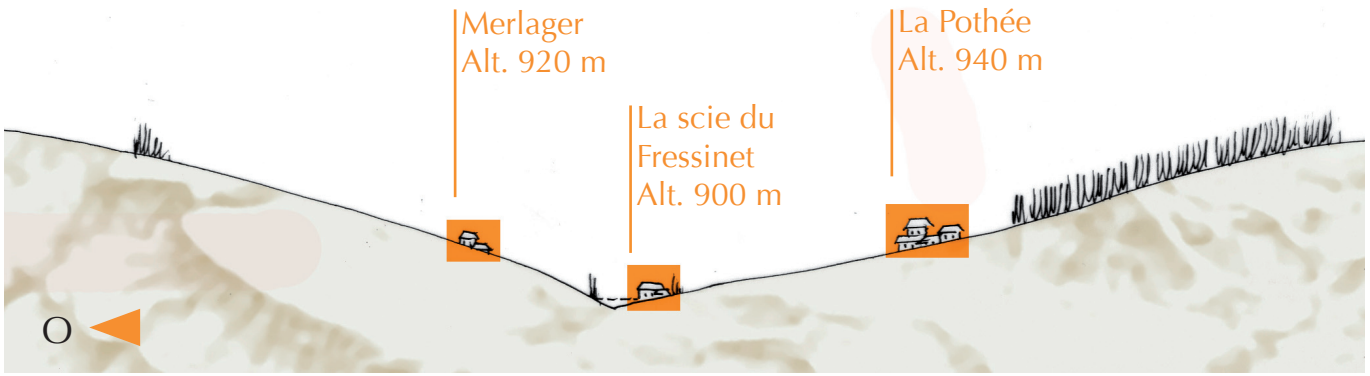



Dans l'enfilade de la vallée de la Duniérette



Schéma de principe de l'organisation d'un versant

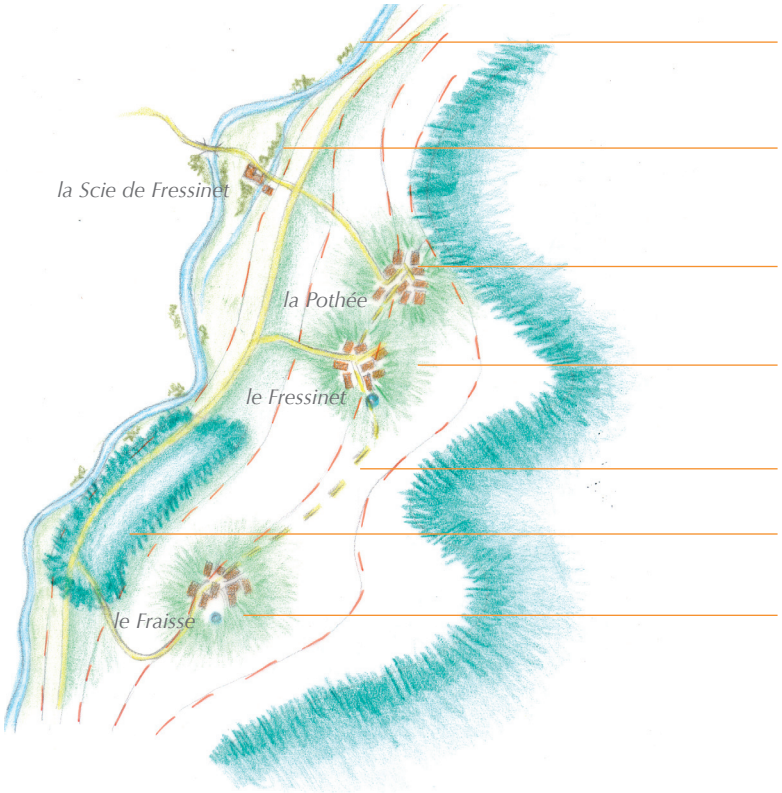

La Duniérette bordée d'aulnes et de frênes serpente au fond de cette vallée aplanie. De nombreux ouvrages hydrauliques ponctuent son cours.

Sur un bief, en dérivation de la Duniérette, une ancienne scie. Les bâtiments et l'installation hydraulique sont à l'abandon.

Les hameaux sont positionnés en bout de desserte sur le haut du terroir agricole. Chacun des hameaux adopte une organisation groupée (ouverte sur un espace collectif ou bien ouvert sur la vallée).

Le terroir agricole est relativement réduit. Entretenu intensivement par l'élevage laitier, il doit faire face à la progression inexorable des lisières forestières.

Un réseau de chemins ruraux relie les hameaux les uns aux autres suivant les courbes de niveaux.

Des boisements de résineux viennent contrarier l'ouverture caractéristique de cette vallée.

Chacun des hameaux s'est implanté à proximité d'une source.

Enjeux

La vallée de la Duniérette possède une multitude de richesses concentrées sur un espace relativement réduit. Les enjeux résident aujourd'hui dans la transmission de ces richesses et leur partage. Un équilibre est à trouver afin de valoriser ces potentiels en apportant l'activité dont la commune a tant besoin. Cet équilibre à trouver pourrait être le résultat d'expérimentations menées à l'échelle de cette petite vallée : valorisation du patrimoine lié à l'eau, gestion des espaces ouvert (reconquête...), l'entrée de Riotord par la D101, développement réfléchi de l'urbanisation...

4.3.3 - Habiter le bourg de Riotord

Le Bourg occupe une position centrale, c'est l'articulation de la « *charpente paysagère* » de la commune. Positionné à la confluence des ruisseaux de Saint Meyras et du Merdary avec la Duniérette, le bourg est considérablement contraint par le relief. Son organisation est historiquement liée aux deux axes de transit qui traversent la commune : la D501 et la voie ferrée. Le coeur du bourg se situe entre ces axes. Côté D501, l'urbanisation s'est développée linéairement donnant l'impression d'un « *bourg-rue* ». Côté ancienne gare, le relief plus contraignant, n'a pas permis le développement d'un quartier à proprement parlé, le village étant, en quelque sorte, « *resté dans le fond de vallée* ».

L'urbanisation récente se développe là où elle le peut en remontant, parfois acrobatiquement sur les versants. Le bourg, jadis presque exclusivement industriel, tend aujourd'hui à n'avoir qu'une fonction résidentielle. Le coeur du Bourg, en perte d'activité, semble s'éparpiller dans ces nouvelles constructions en perdant le caractère ramassé de son urbanisation passée.

a - Analyse historique du développement urbain

1. Le coeur historique marqué par son église du XIe siècle a gardé une organisation compacte.

2. Le coeur industriel de Riotord, la gare, les petites manufactures le long de la route principale , des logements ouvriers, tous ces quartiers historiques de la fin du XIXe et du début XXe siècle marquent encore aujourd'hui la silhouette urbaine du bourg.

3. Le développement depuis les années 70-80 de pavillons, en dehors du bourg, de façon isolée, sur les versants et plus récemment sous forme de lotissements explose la trame urbaine en occupant les anciens pâturages des coteaux. Le clocher de l'église tend a perdre son rôle de repère, perturbé par les nouvelles constructions aux talus parfois surdimensionnés.

4. Le développement récent d'équipements publics dans la plaine humide tourne le bourg vers ses espaces naturels, dont il faut préserver les qualités.

5. L'extension récente de la zone artisanale de Mauras dans le vallon de la Duniérette prolonge l'ensemble artisanal et industriel de Riotord.

1. Le coeur historique

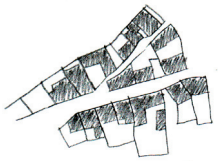

5. L'extension récente de la zone artisanale de Mauras

2. Le coeur industriel de Riotord

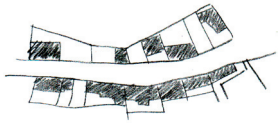

3. Le développement depuis les années 70-80 de pavillons

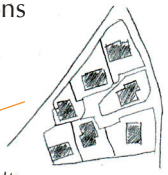



4. Le développement récent d'équipements publics



b - Etat des lieux et enjeux soulevés

Le coeur historique

Le coeur historique héberge encore quelques commerces, le marché, et des services (poste, mairie...). Les abords de l'église ont fait l'objet de remise en valeur. Des travaux de restauration ont lieu sur quelques logements de ce secteur. Comment maintenir une vie de ce coeur de bourg et ainsi une attractivité ?

Le bourg et la Duniérette

Aujourd'hui la Duniérette traverse Riotord sans véritablement marquer le village. Elle se fait discrète à l'arrière d'usines, immeubles... Cependant des espaces non bâtis ponctuent son cours dans le bourg. Ne pourrait-on pas imaginer de relier ces petits lieux permettant de retourner l'ensemble du village sur son cours d'eau et proposer une nouvelle manière de découvrir le bourg ?

« La friche industrielle »

La friche industrielle de l'ancienne manufacture textile présente un enjeu majeur dans l'avenir de Riotord, compte tenu de son importance à l'échelle du bourg ainsi que la position stratégique qu'elle occupe. Comment cette opération de reconversion peut-elle devenir le moyen de conforter l'activité locale, et donner un visage nouveau à Riotord ?

« L'entrée est »

En amont de Riotord, la vallée accueille de petites unités artisanales et industrielles mêlant anciennes structures - véritable patrimoine industriel et historique de la commune - et nouvelles constructions. Une attention doit être portée à l'extension de ces zones en cohérence avec les espaces humides et le caractère de l'entrée du bourg. Comment concilier implantations de nouvelles structures et entrée accueillante pour le visiteur ?

L'îlot de l'impasse des Jardins

L'îlôt situé à l'arrière de la Mairie ne fait pas aujourd'hui l'objet d'attention particulière. Le rapport à la Duniérette est complètement ignoré. Une reconquête de ce coeur d'îlot permettrait de rétablir ce lien contribuant à redonner de la place à l'élément « eau » dans le cadre de vie des

L'usine ALPACK

L'avenir de l'usine Alpack est en question. Son site d'implantation étant trop exigu, un site plus adapté gardant la proximité du bourg est à l'étude. Il faut dès à présent entamer une réflexion concernant l'avenir du site de la Gare et sa possible reconversion.



La Duniérette dans Riotord, à l'étroit...



Une zone d'activité en plein bourg...

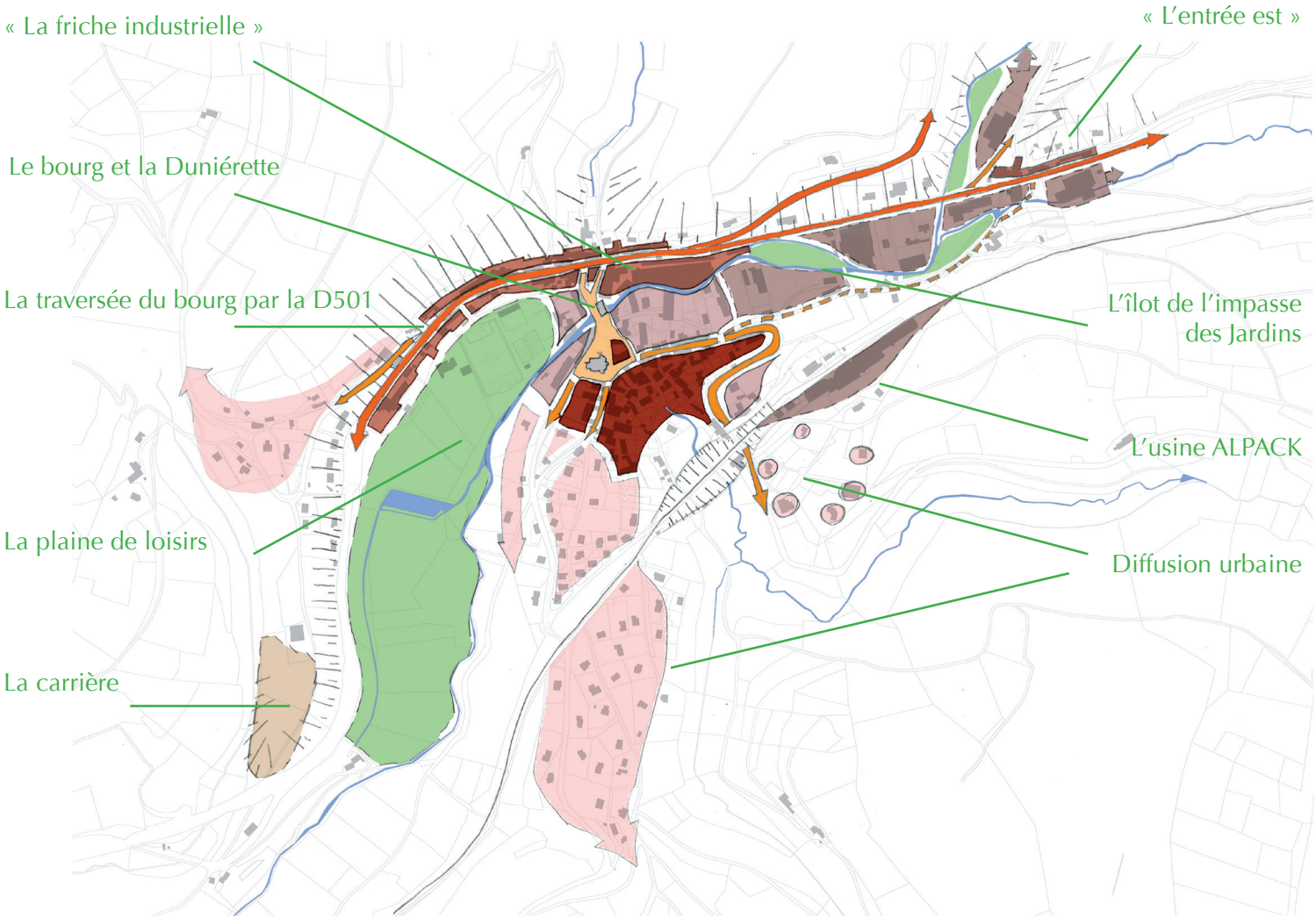
« La friche industrielle »
« L'entrée est »
Le bourg et la Duniérette
La traversée du bourg par la D501
L'îlot de l'impasse des Jardins
L'usine ALPACK
La plaine de loisirs
Diffusion urbaine
La carrière

Diffusion urbaine

L'extension récente de l'urbanisation au sud et à l'ouest du village montre les limites du développement pavillonnaire, grand consommateur d'espace et de moyens dans des reliefs contraignants. Peut-on raisonnablement penser l'avenir de l'urbanisation sur ce seul modèle ?

La plaine de loisirs

La plaine entre le bois des soeurs et le coeur de Riotord fait aujourd'hui l'objet d'un développement des équipements (terrain de football, salle communale...). Afin de donner une cohérence et une vision globale à ce projet une esquisse a été proposée. La vocation récréative de cet espace de proximité est à penser en lien avec la carrière mais également avec la partie amont en parvenant à libérer une véritable continuité piétonne le long de la Duniérette et un dialogue entre les deux versants du bourg.

La carrière

Le site de la carrière est aujourd'hui en question, celle-ci n'étant plus exploitée. Comment tirer le meilleur parti de cet espace délaissé. La proximité de la plaine de loisirs ne pourrait-elle pas lui permettre d'accueillir un projet touristique ?

La traversée du bourg par la D501

L'axe des routes du Velay et du Midi concentre en grande partie l'activité commerciale du bourg. Le trafic soutenu fait de cet axe un couloir où l'on se déplace. L'arrêt et le cheminement piéton sont plus difficiles, surtout moins agréables. Comment donner envie d'aller voir ce qui se passe derrière les murs de ce couloir, découvrir Riotord dans son entier ?



Tel un couloir, la traversée de Riotord...


Urbanisation récente standardisée...

4.3.4 - Habiter la montagne boisée et ses clairières

Sur la partie sud-est de la commune, fortement boisée, le bâti est majoritairement regroupé en hameaux de taille variable. Chacun de ces lieux de vie est installé dans une clairière. De fait, les ambiances engendrées sont tout à fait singulières. L'approche de chacun de ces hameaux est le plus souvent longue, à travers les bois, leur desserte est souvent en cul-de-sac, chaque lieu devenant un « bout-du-monde ».

Par conséquent, l'urbanisation a peu évolué dans sa forme et les agglomérations bâties possèdent un caractère rustique contribuant à véhiculer une image d'authenticité au sein d'espaces préservés. Si le bâti n'a donc pas forcément évolué dans sa forme, il a évolué dans ses fonctions. Les terroirs exclusivement agricoles deviennent peu à peu des espaces habités par une population de plus en plus urbaine. On constate néanmoins que, compte tenu de la difficile desserte de cette partie de la commune, la pression relative à la résidentialisation (principale ou secondaire) y est moins forte.

a - Un seul gros hameau : les Sétoux

Le hameau des Sétoux est une bourgade importante à l'échelle de la commune. Positionné sur un large épaulement granitique entre deux affluents de la Clavarine, il offre alentour un terroir propice à l'activité agricole. De fait, le petit village héberge encore 8 sièges d'exploitation agricole.

Sur le chemin de St Jacques (GR65) et doté d'un gîte-foyer communal, Les Sétoux devient un pôle important lors de la saison touristique.

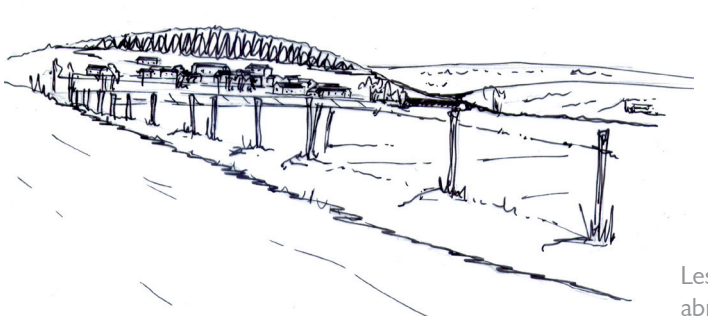

Les Sétoux sur son large épaulement granitique
abrité au nord par la Peyrère et le suc du Tronche



Ruelle des Sétoux

Schéma de principe de l'organisation des Sétoux

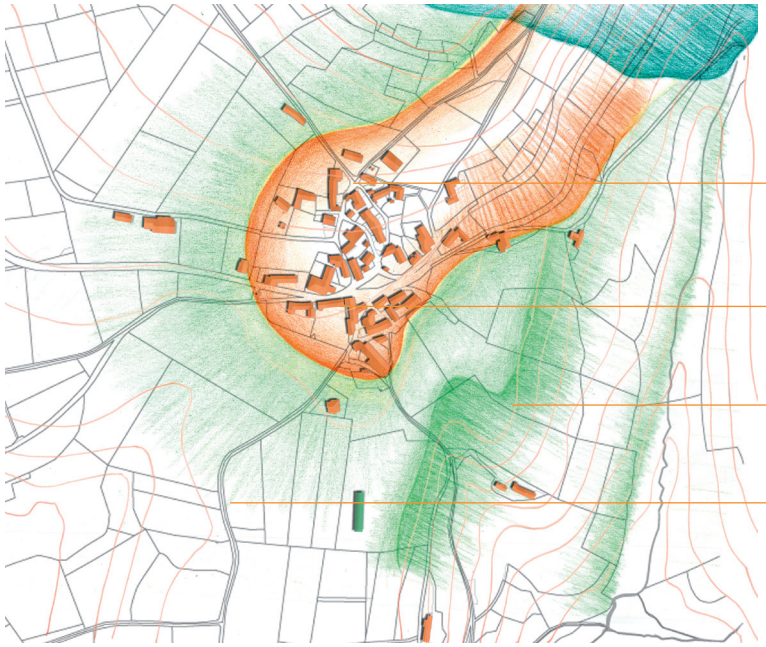

L'espace au nord-est du hameau semble le plus propice à un développement de l'habitat (potentiel agricole moindre, exposition satisfaisante...).

Le coeur historique du hameau s'organise en étoile autour du carrefour entre les routes de Riotord à Clavas et de celle menant au col de la Charousse. Aujourd'hui cet espace central est dévolu à la voiture.

L'habitat se dispose le long des chemins ruraux rayonnant autour du carrefour. Deux formes d'habitats semblent se distinguer : la ferme bloc linéaire et la ferme sur cour.

Le hameau des Sétoux se positionne au bord d'un versant abrupt dominant un affluent de la Clavarine. Faute de pâturage régulier, celui-ci s'enfriche.

Au sud et à l'ouest des Sétoux, l'espace est peu accidenté et offre à l'activité agricole un potentiel évident qu'il convient de préserver. La modernisation des structures d'exploitation a conduit à un relatif mitage de cet espace ouvert par des stabulations et tunnels agricoles.

Enjeux

Se posent sur les Sétoux les questions de l'extension ponctuelle du bâti et de la modernisation des structures agricoles. Il conviendra de penser aux vues sur les espaces alentours et les lointains lors de leurs implantations. Comment asseoir le dynamisme agricole sans porter préjudice au potentiel touristique local lié aux panoramas et au tourisme vert en général ?

b - Petits hameaux des balcons de la Clavarine

Ces hameaux sont parsemés sur l'ensemble des plateaux du sud-est. Au coeur d'une clairière - terroir agricole du hameau - le bâti s'oriente le plus souvent vers le sud-est. Desservis par un ancien chemin en « *cul-de-sac* » ou traversant, aujourd'hui goudronné, les hameaux sont constitués majoritairement de fermes encore en activité, ou réhabilitées en résidence (le plus souvent secondaire), et de quelques maisons de maître accompagnées de leurs majestueux arbres d'ornement (séquoïas, thuya...).



Le hameau du Lhermet, marqué par ses deux séquoïas, se découvre au sortir de la forêt

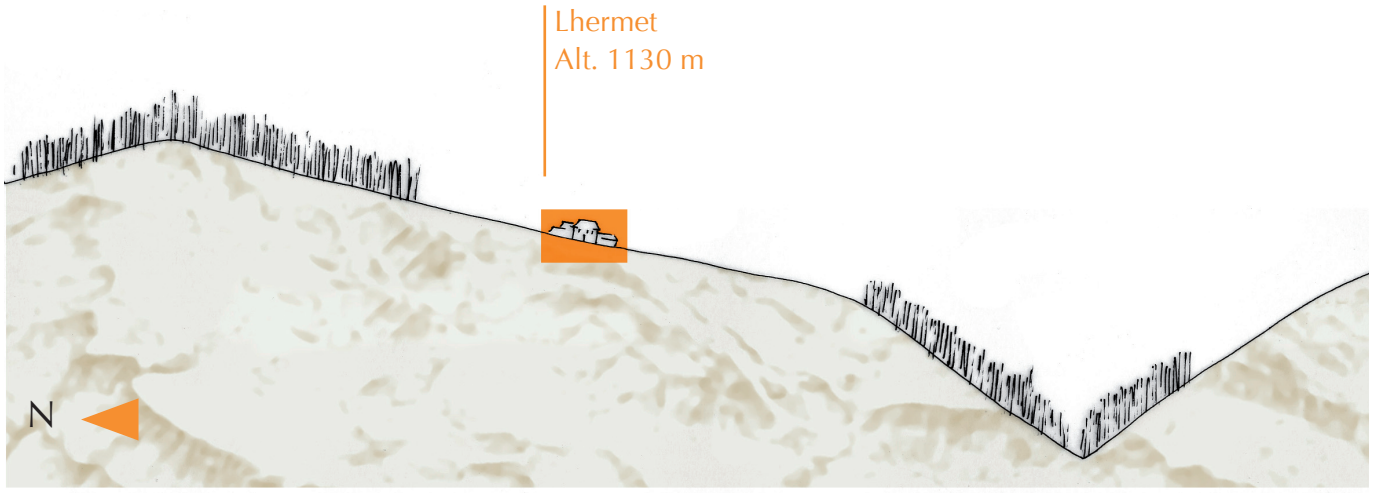



Giorec sur son éperon



La Bouteyre, une implantation à bonne exposition lovée au creux d'un vallon...

Schéma de principe de l'organisation des « *hameaux-balcons* »

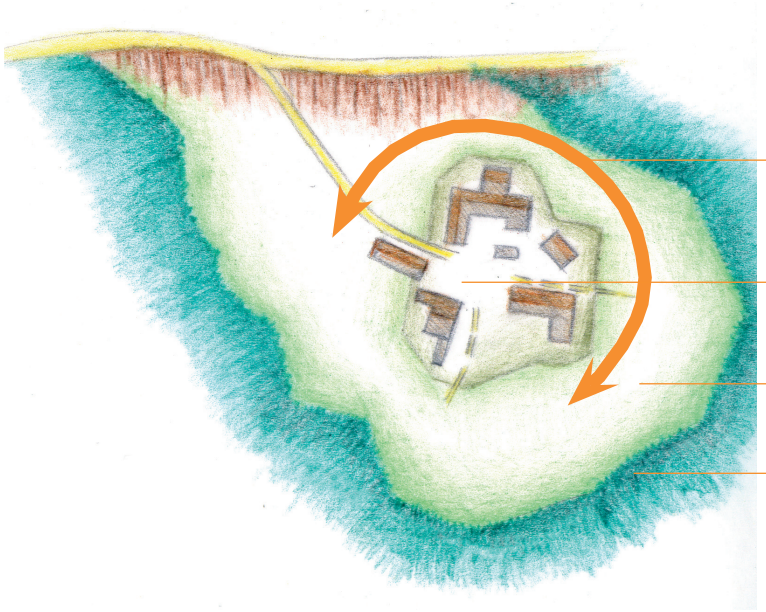

Orientation sud-est du bâti, en balcon sur la Clavarine le plus souvent invisible, mais ouvert sur les horizons du Mézenc, du Meygal et des sucs de l'Yssingelais.

L'organisation de certains hameaux libère au centre, le long de la voirie des espaces élargis pouvant servir d'espaces collectifs.

Le terroir agricole encore utilisé est composé de prairies permanentes et de prés de fauche, parfois quelques cultures.

Le hameau et sa clairière sont aujourd'hui enserrés par des boisements de résineux.

Enjeux

L'ensemble de ces hameaux n'est pas véritablement soumis à la pression des constructions nouvelles. Cependant, les enjeux soulevés sur ces espaces posent principalement ces questions d'implantation (positionnement) de nouveaux bâtiments - avec quels rapports à l'existant et au paysage compte tenu des qualités spatiales des clairières ? Evidemment, la question de fond se pose quant au maintien des activités agricoles garantes de l'ouverture de ces espaces. Ces questions peuvent également être soulevées pour l'habitat isolé rencontré ponctuellement sur ces balcons.

Le hameau de Sarcenas, positionné à proximité de la confluence entre La Clavarine et la Dunière, est marqué par un développement urbain récent qui tend à destructurer la trame traditionnelle ramassée du hameau en s'étalant sur l'espace agricole alentour. Comment concilier le désir d'espace des nouveaux résidents en respectant la cohérence du bâti existant et les terres agricoles ?

c - Le long de la Clavarine, un hameau et des scies...

La vallée de la Clavarine est peu habitée. Un seul hameau existe : Clavas. Les autres habitations sont isolées, disséminées le long du cours de la rivière. Les ambiances contrastent réellement. Il n'est plus ici question d'ouverture mais d'intimité et de proximité avec l'eau.

Du fait de son relatif isolement et des contraintes spatiales, cette vallée a conservé la mémoire des activités liées à l'eau (moulinages et scies). Le moulinage du Creux de la voûte est le seul à rester encore actif aujourd'hui.



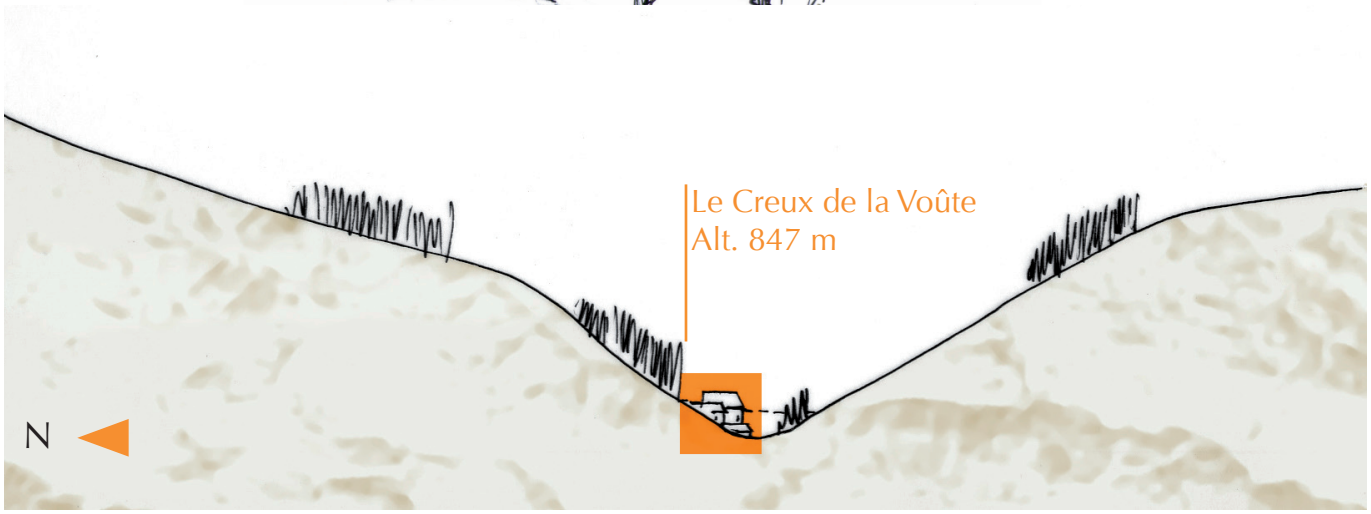


Clavas et son ruisseau

Schéma de principe de l'implantation des scies

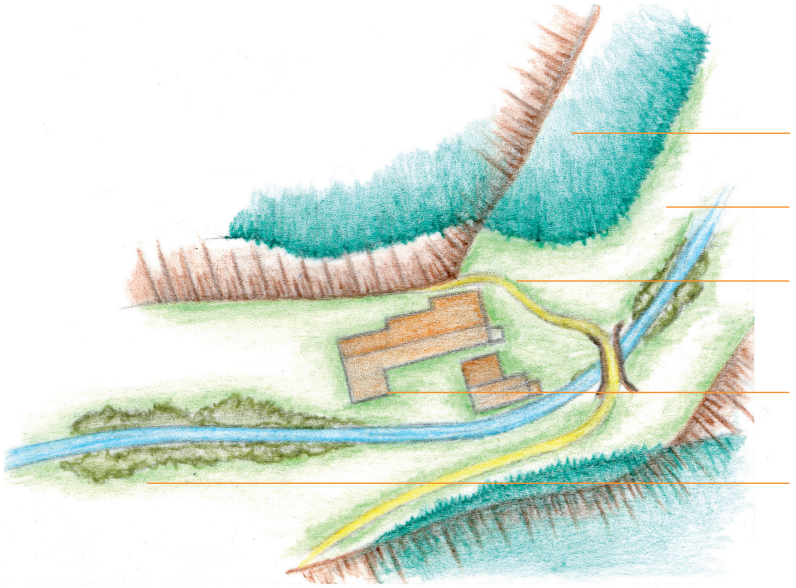

Les versants de la Clavarine sont en majorité plantés de résineux.

Le terroir agricole encore utilisé est composé de prairies permanentes.

La desserte principale se fait souvent en traversant la rivière. Jadis elle desservait le moulin, la scie ou autre petite manufacture du fond de vallée. Aujourd'hui rares sont celles qui ont conservé une activité.

Le bâti s'organise le plus souvent parallèlement au cours du ruisseau avec les bâtiments techniques perpendiculairement et en rive du ruisseau.

La végétation accompagnant le cours de la Clavarine est composée de feuillus comme des frênes, aulnes et autres espèces de bord de ruisseau, lorsqu'il n'est pas reconquis par des plantations de résineux.

Enjeux

D'amont en aval, Clavas avec son caractère de « *hameau du bout du monde* » et son ancienne abbaye, les scies de Desgrand, Bonnette, Creux de la Voûte et le petit hameau de Chirat transporte véritablement le visiteur dans un monde à part. Ici les enjeux sont clairs : comment faire perdurer dans le temps, les caractères de cette vallée de la Clavarine ? Comment conserver des habitats vivants ? Comment stopper, voire faire régresser la progression de l'enrésinement de cette vallée.

4.3.5 - Patrimoine et formes architecturales héritées

a - héritage rural

Les fermes isolées traditionnelles sont de plan rectangulaire, avec un carré d'habitation non différencié (inclus dans le volume du corps de ferme). Les constructions annexes peuvent se greffer perpendiculairement au bâtiment ou être édifiées séparément à proximité. Les toitures sont à deux pentes, majoritairement couvertes en tuiles rouges. Les maçonneries de granit restent apparentes dans la plupart des cas. Sur les terrains pentus, lorsque la bonne exposition oblige à construire perpendiculairement aux courbes de niveaux, l'édifice est découpé en blocs décalés dans la pente.







Les exploitations agricoles de plus grande taille présentent une organisation du bati autour d'une cour, qui peut être fermée par un mur avec un porche d'entrée. Ces ensembles ont une géométrie sobre, orthogonale. Les maisons de maître accompagnent généralement les exploitations agricoles. Elles peuvent cependant être indépendantes dans un parc attenant. Leur plan est également rectangulaire. Les percements, en façade principale, sont tramés régulièrement. Elles ont le plus souvent deux étages sur rez-de-sol et leur toiture est à quatre pentes.





Dans les hameaux, les maisons sont plus modestes. Leurs formes sont moins régulières du fait de la contrainte d'un parcellaire plus serré. L'architecture est plus variée, avec des apports récents : briques dans les encadrements de baies, apparition ponctuelle d'enduits de façade. Ces constructions sont groupées autour d'un point singulier : carrefour de voies, point d'eau, maison commune. L'ordonnancement des ouvertures est rarement tramé et parfois perturbé par des percements récents.









b - héritage industriel




La commune possède un patrimoine industriel important, témoin d'un développement économique où les usines utilisaient la Duniérette comme énergie. La toiture en «shed» est la caractéristique principale de ces constructions. Ce type de structure apporte une solution ingénieuse au captage et à la diffusion de la lumière naturelle dans des ateliers de grande surface. En effet, la recherche de la lumière naturelle était permanente pour les ateliers, et a produit des façades sévères mais largement vitrées. De nouveaux produits, autre que la pierre, font leur apparition au milieu du XXième siècle : enduit ciment et brique d'encadrement.






L'évolution des activités a provoqué des extensions successives, qui ont fait perdre l'homogénéité de l'architecture de départ. La haute cheminée en brique est l'autre symbole, en plus des sheds, de l'architecture industrielle de cette époque. Elle laisse à penser que la force hydraulique n'est plus la seule et unique source d'énergie.

Le bourg de Riotord reste aussi marqué par la présence de la voie ferrée, reconvertie en piste cyclable et en zone de parking pour l'usine Alpack. Seul témoin vivant de cet âge d'or ferroviaire : la maison du garde barrière, encore habitée aujourd'hui, située en bordure de la voie verte à la sortie Est de Riotord.



L'une des activités industrielles héritée des siècles passés, encore dynamique aujourd'hui est liée à l'exploitation forestière. La scierie se caractérise par son hangar, pour abriter le banc de scie et par son dépôt de bois à l'air libre.




c - héritage urbain

Jusqu'à la fin du 19e siècle les constructions urbaines étaient regroupées autour de l'église de Riotord et le long des voies de desserte. Ce groupement était particulièrement serré, ce qui a donné des façades sur rue très étroites. La continuité des façades et les gabarits identiques des maisons de ville donnent un ensemble homogène. Cette unité est renforcée par la prédominance de la pierre granitique laissée apparente.

L'évolution des modes de vie et des matériaux de construction a modifié ponctuellement l'unité originelle du centre bourg : maison hors gabarit, enduits de façade, proportion des percements, implantation en dehors de la trame du bourg...

Quelques bâtiments sont «singuliers» dans le bourg : la Mairie de Riotord, architecture des années 30, qui fait aussi penser à l'architecture des villes thermales (présence de l'eau...?), et une villa du début ou du milieu du 20 siècle, dominant au milieu de son parc, la zone industrielle du bourg.





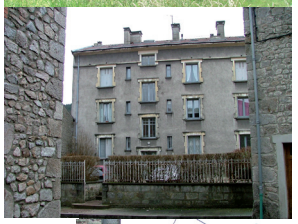



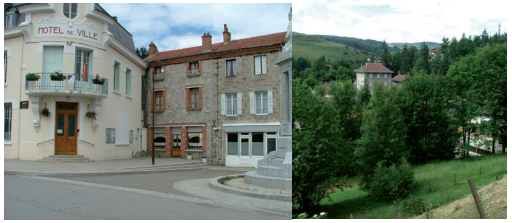

d - Les arbres et les murets qui racontent



L'allée majestueuse du Nouveau Souhay, composée de tilleuls et d'érables

Les murets de pierres sèches parfaitement entretenus au hameau de Courbon





La ferme de Bel-Air et son patrimoine arboré



Les imposants séquoïas de Lhermet

Les clos (murets plantés) du hameau du Châtaignier ont traversé l'histoire



e - Fontaine, lavoir, four... le quotidien passé



Abreuvoir-fontaine au coeur du bourg de Riotord, dont la toiture a été récemment restaurée



Petit four à pain au coeur du hameau des Mazeaux



Abreuvoir intégré au mur de soutènement, suivi d'un réseau de biefs aujourd'hui non entretenu

f - Des détails tout en finesse



Introduction de la brique dans les encadrements ou linteaux d'ouverture, amenant une légère fantaisie, à Lhermet



Porche d'entrée de cour à Giorec avec mur couvert



Récupération d'une pierre sculptée et réemploi en pierre d'angle, au hameau de Malfour



Oeil de boeuf taillé dans deux pierres granitiques rectangulaires parfaitement dressées, à St Meyras



Corbeau en pierre taillée supportant une panne sablière placée à l'extérieur du mur de façade, au hameau de Malfour



Appareillage de pierres qualibrées formant un arc en plein cintre, à St Meyras



Encadrement traditionnel en pierres de pays avec triangle et arc de décharge, au Mazeaux








4.3.6 - Les constructions d'aujourd'hui

a - La maison individuelle

Elles sont principalement situées en périphérie de Riotord et à proximité des plus gros hameaux de la commune : Les Mazeaux, Les Sétoux, Sarcenas, Le Monteil, L'Aulagnier,...

La forme de ces constructions est simple : de plan rectangulaire, toiture à deux pans, un corps principal avec parfois une partie annexe de plus petite taille. Elles ne font pas vraiment référence à l'habitat traditionnel, mais s'aparentent plutôt aux maisons individuelles péri-urbaines.

Ces habitations sont construites en majorité en maçonnerie enduites de ton sable et couvertes en tuiles de couleur rouge. Deux exemples de constructions à ossatures et parements bois sont toutefois visibles en amont de la route allant de Riotord aux Mazeaux (l'une des deux, bien que de bonne qualité, a l'aspect d'une architecture extérieure à la région, formule à éviter). Il n'y a pas d'exemple d'architecture résolument contemporaine.

Contrairement aux maisons de village, elles sont plus espacées, centré sur un terrain qui permet de faire le tour du bâtiment. Cette disposition produit un effet d'émiettement et de «diffus» qui contrarie la densité originelle caractéristique des bourgs et hameaux traditionnels. Dans les terrains en pente, l'adaptation au sol est moins cohérente que celle des constructions traditionnelles : plateformes et talus prononcés. Les clôtures sont très marquées : murettes maçonnées enduites de tons clairs (mortier de ciment et sable), haies de végétaux très denses qui forment des lignes de découpe parcellaire sans rapport direct avec la topographie ou le caractère du paysage initial. Les teintes claires des enduits des maisons nouvelles se distinguent des tons de la nature environnante et de l'aspect «pierre» plus sombre des anciennes bâtisses.









b - Les bâtiments agricoles

Compte tenu des réglementations sanitaires en vigueur, les nouvelles constructions agricoles sont implantées à l'écart des zones d'habitation, et donc des bourgs et hameaux.

Après une période de constructions très médiocres, utilisant des matériaux bruts (moellons de ciment non enduits, plaques de fibrociment naturelles, tôles non laquées,...), matériaux souvent bâtis de façon anarchique, les bâtiments agricoles ont atteint une certaine qualité au cours de la dernière décennie. Leur volumétrie s'est affirmée et a remplacé les constructions aux multiples extensions désordonnées. Elles forment aujourd'hui des ensembles bâtis cohérents grâce à l'utilisation de matériaux plus élaborés : bardage en lames de bois pour les façades, plaques de couverture en fibrociment ou bacs acier de couleur en harmonie avec le paysage environnant naturel ou construit (gris moyen, rouge,...).

Les grandes dimensions des locaux d'exploitation, et l'emploi de matériels agricoles de plus en plus imposants, exigent des surfaces d'implantation qui ne sont pas toujours à l'échelle du paysage local : surlargeur des voies de desserte, plateformes étendues pour recevoir les aires de manoeuvre et les bâtiments. De l'ancienne ferme blottie, protégée, qui faisait corps avec le site, on est passé à une exploitation agricole exposée, ouverte et dégagée sur toutes ses faces. L'impact visuel est plus fort et le choix de l'implantation des nouvelles constructions agricoles est déterminant pour sa bonne intégration.

1



2



3



1 - Le Fressinet
2 - Le Fressinet
3 - Les Sétoux

4



5



4 - Les Mazeaux
5- Les Mazeaux

c - Les bâtiments industriels

Ils sont très peu nombreux sur la commune. L'activité industrielle ou artisanale s'est longtemps contentée des anciens bâtiments construits jusqu'au début du XXème siècle. Ces bâtiments ont été adaptés, dans un premier temps, en fonction de l'évolution des techniques de production.

Les quelques constructions plus récentes se trouvent aux abords immédiats du bourg de Riotord : 1/2 - usine ALPACK (en amont du bourg, le long de la Voie Verte), 3 - atelier EMEHY, au départ de la route du Tracol, 4 - atelier de maintenance industrielle à l'entrée Ouest de Riotord, 5 - dépôt-vente «Pharmaréva», à la sortie Est du bourg, 6 - atelier sur zone artisanale au carrefour de la route de St Régis-du-Coin.

Ces constructions utilisent des matériaux de type bardages métalliques laqués en façade. Leur volumétrie est en général parallélépipédique. Les toitures sont peu apparentes (souvent masquées par les remontées de façade en acrotère) et traitées en matériaux de teintes sombres (rouges ou grises, en bacs acier, plaques de fibrociment ou membranes d'étanchéïté).

Comme les nouvelles exploitations agricoles, les bâtiments industriels demandent des surfaces d'implantation étendues. Le site de fond de vallée de Riotord n'est pas très favorable pour les accueillir, les adaptations au terrain sont rendues difficiles du fait de la forte pente des versants et la zone inondable interdit toute implantation sur les secteurs les plus plats. La taille des constructions est de ce fait modeste, et les extensions envisagées restent problématiques. L'usine ALPACK en est un exemple flagrant. C'est pourquoi une recherche de terrains susceptibles d'accueillir ce type d'installation dans des conditions plus favorables, est menée en dehors de la vallée.

1



2



3









Partie 5

Les Contraintes

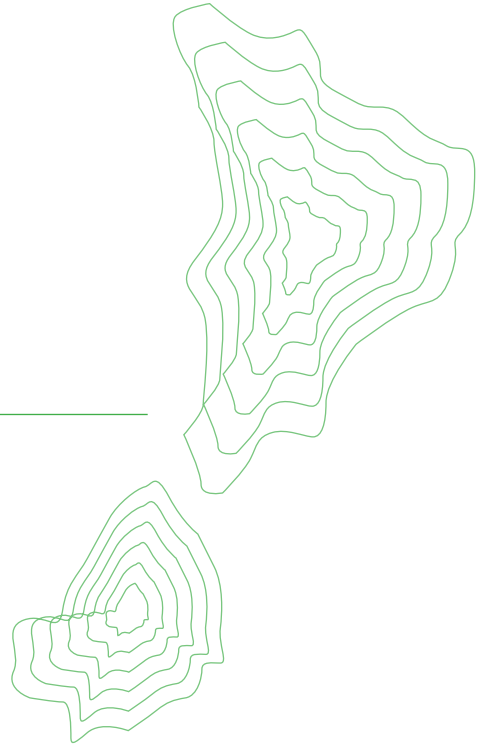

5.1 - Les servitudes d'utilités publiques

5.1.1 - Les servitudes relatives à la conservation du patrimoine

a - Le patrimoine naturel

- La servitude relative à la protection des bois et forêts soumis au régime forestier, dont le gestionnaire est l'Office National des Forêts, concerne la forêt appartenant à la maison de retraite.
- La servitude attachée à la protection des eaux potables, résultant de l'instauration des périmètres de protection des eaux potables (souterraines et superficielles), concerne la source de Taillard (par arrêté préfectoral du 8 juin 1993) et la source de Cervier, « Petit Pré et d'Econdue » (par arrêté préfectoral du 8 octobre 1998), dont le gestionnaire est la DDASS.

b - Le patrimoine culturel

- Les servitudes relatives au patrimoine culturel concernent la protection des monuments historiques. Elles s'appliquent sur la commune de Riotord d'une part à l'église du bourg pour ses chapiteaux sculptés classés aux Monuments Historiques (26 janvier 1926) et d'autre part à l'église de Clavas inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques (24 novembre 2003). Ce patrimoine est sous contrôle du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine.

5.1.2 - Les servitudes relatives aux équipements

a - Energie : électricité et gaz

- Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques dont le gestionnaire est EDF.

b - Télécommunication

- Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques concernant l'établissement, l'entretien et le fonctionnement des lignes et des installations de télécommunications (lignes et installations téléphoniques et télégraphiques) dont le gestionnaire est France Télécom.

Elles concernent les câbles suivants :
- câble Deneyrolles Basses / La Chaux Plate
- câble Le Chataignier / La Bruyère
- câble Mont Cervier
- câble Hauteville / La Bourier / Le nouveau Souhay
- câble RG 4320 St Didier en Velay / Dunière / Dérivation de Riotord

5.I.3 - Les autres contraintes

- Le présent PLU doit être cohérent et compatible avec les principes d'aménagements territoriaux du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de la Jeune Loire et de ses Rivières, ainsi qu'avec les projets de la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon.

- La commune est également contrainte par un ensemble de règlements et législations, ou par certains équipements et schémas techniques tels que :
  - l'ensemble de la voirie et des réseaux,
  - la protection du patrimoine architectural et paysager (le hameau de Clavas, l'église du bourg, le bâti industriel lié à l'eau, les anciens moulins...),
  - la ZAD de Clavas et la ZAD du bourg,
  - le schéma général d'assainissement,
  - les bâtiments d'exploitation agricole,
  - les équipements publics et touristiques,
  - la charte architecturale et paysagère du syndicat des Trois Rivières,
  - les anciennes emprises et ouvrages de la voie ferrée désaffectée.

5.I.4 - Les risques et les nuisances

La commune est concernée par le risque d'inondation, notamment par la Dunière qui traverse le bourg. Au droit du bourg et en aval, une étude a permis de définir les aléas. Le Plan de Prévention des Riques d'Inondation est en cours de réalisation.

Partie 6

Hypothèses et objectifs d'aménagement



6.1 - Les objectifs de la commune

La commune s'est prononcée pour :

> Pour un respect de l'agriculture présente (exploitations dont le siège est effectivement sur le territoire de la commune)
> Pour une industrie de proximité, inscrite dans l'histoire de Riotord, indispensable à l'entretien des campagnes par la double activité à l'usine et aux champs
> Pour une maîtrise de l'enrésinement et une culture de la forêt
> Pour la reconnaissance et la mise en valeur du patrimoine hydraulique
> Pour la revitalisation du centre bourg autour de la reconversion des friches industrielles
> Pour un essor « particulier » des hameaux de Riotord en basse altitude
> Pour une reconquête de la « plaine des loisirs » et de ses abords

Garant :

> De la préservation des liens sociaux
> De la pérennité des activités locales
> Des valeurs paysagères qui constituent un cadre de vie de qualité
> D'un véritable essor touristique adapté aux spécificités de la commune

6.2 - Les perspectives de développement

- La baisse démographique enrayée, 24 habitants de plus depuis 1999, soit 2,1% d'augmentation,
- la progression importante du nombre de permis de construire ces 6 dernières années (doublée en 5 ans),
- la bonne desserte routière en direction du Puy-en-Velay et Saint-Etienne par la RD 501, et en direction de Bourg-Argental par la RD 503,
- Le développement de la filière bois et les énergies renouvelables,
- le développement touristique (les paysages, les vallées et ses zones humides, l'Abbaye de Clavas, la Voie Verte et les chemins de randonnée, l'étang de pèche, ...

Autant d'éléments qui permettent d'envisager une perspective réelle de développement.

6.3 - Les superficies et capacités d'accueil

- Pour l'habitat, une superficie de 150 000 m^2 permettra d'accueillir environ 10 maisons d'habitation neuves par an sur les 10 années à venir, à laquelle il faut ajouter les changements de destination de bâtiments, en particulier les bâtiments agricoles désaffectés.
- Pour une nouvelle zone d'activités permettant la relocalisation de l'usine Alpack, ainsi que l'accueil de nouvelles entreprises, représentant une superficie évaluée entre 5 et 7 ha.
- Pour une zone d'habitations légères de loisir (HLL) envisagée pour la requalification de l'ancienne carrière située à l'entrée du bourg de Riotord.

6.4 - La définition des différents secteurs : l'organisation spatiale souhaitée

6.4.1 - En matière de zonage agricole et naturel

- Le diagnostic faisant ressortir une colonisation intempestive du boisement sur les terrains agricoles, la zone N se limite aux grands massifs boisés.
- La zone agricole A intègre, en plus des terrains actuellement exploités, tous les boisements colonisateurs implantés depuis les 50 dernières années.
- Cette zone agricole est accompagnée d'une zone agricole paysagère Ap qui correspond à toute la richesse hydraulique de la commune (vallées le long des ruisseaux, zones humides, combes).

6.4.2 - En matière de zones constructibles

Les grands principes qui président au zonage sont les suivants :
- Rééquilibrer la commune sur ces secteurs Nord et Sud, c'est à dire conforter, en dehors du bourg, 3 pôles principaux de fixation de l'habitat : Le Monteil, L'Aulagnier et Les Mazeaux.
- Protéger la valeur patrimoniale de certains hameaux par un zonage adapté (Nh) permettant l'extension mesurée et l'évolution du bâti ancien, ainsi que les changements d'affectation.
- Au delà de la loi Montagne et de la loi d'orientation agricole, prendre tout particulièrement en compte les facteurs climatiques pour la desserte et le déneigement des zones habitées.
- Permettre l'accueil d'activités sur le plateau habité proche de la RD 501.
- Réhabiliter la friche industrielle du centre-bourg de Riotord.

6.4.3 - En matière de zonage pour les activités touristiques

Mettre en lien :
- la voie verte existante,
- la zone de loisirs projetée dans la vallée,
- et la zone d'habitations légères de loisirs (HLL) dans l'ancienne carrière à réhabiliter.

6.4.4 - Tableaux des surfaces constructibles

TOTAUX

Zone	Surface à construire (en m²)	Soit en hectares
Ua	7969	0,8
Ub	233996	23,4
Uc	75740	7,57
Ux	5400	0,54
Uxa	9242	0,92
Uxb	100406	10,04
AU	78253	7,83
1AU	34461	3,45
TOTAL	**545467**	**54,55**

DETAILS

Zone	Lieux-dits concernés	Surface ouverte à la construction (en m²)	Soit en hectares
Ua	Riotord (Merdary)	4475	0,45
	Riotord (Sous Voie Verte)	3494	0,35
		7969	
Ub	Riotord (Secteur la Croze)	19755	1,98
	Riotord (Secteur les Combes)	2800	0,28
	Riotord (Secteur Route de St Régis)	30498	3,05
	Riotord (Secteur le Collet)	27231	2,72
	Riotord (Secteur route des Mazeaux)	33391	3,34
	Le Monteil	43945	4,39
	Les Mazeaux	40562	4,06
	L'Aulagnier	35814	3,58
		233996	
Uc	La Riaille	2762	0,28
	Sarcenas	10258	1,03
	Pourra	2500	0,25
	Les Sétoux	12522	1,25
	Les Panents	3538	0,35
	Déneyrolles-Hautes	7921	0,79
	Déneyrolles-Basses	5235	0,52
	Hauteville	5114	0,51
	Le Fressinet	2831	0,28
	Leygas	23059	2,31
		75740	
Ux	Riotord (Frachon)	5400	0,54
Uxa	Riotord (Mauras)	9242	0,92
Uxb	La Chavana	100406	10,04
AU	Le Monteil	78253	7,83
1AU	Le Fressinet	25270	2,53
	Saint Meyras	9191	0,92
		34461	

Partie 7

Le Projet de la commune



7.1 - Justification de la délimitation des secteurs constructibles

7.1.1 - Les secteurs constructibles à vocation résidentielle

- La zone Ua correspond aux centre-bourg à préserver de Riotord, de l'Aulagnier, du Monteil et des Mazeaux, dans lesquels il convient de conserver le caractère traditionnel de l'architecture dans ses volumes, ses matériaux et ses principes constructifs. Toute démolition sera soumise à demande de permis.
- La zone Ub forme les «faubourgs» d'extension récente. Elle correspond à des secteurs déjà urbanisés avec des équipements publics existants ou en cours de réalisation, ayant une capacité suffisante pour desservir les nouvelles constructions à implanter. Elle concerne Riotord, L'Aulagnier, Le Monteil, Les Mazeaux, et se justifie par la volonté de rééquilibrage Nord/Sud de la commune.
- La zone Uc correspond aux secteurs urbains peu denses, aux villages et hameaux : Les Setoux, Sarcenas, Leygas, Hauteville, Le Fressinet, Deneyrolles Hautes et Basses, Les Panents. L'altitude raisonnable et la desserte aisée (au vu notamment des conditions hivernales et du déneigement), ont primé pour ces choix.

7.1.2 - Les secteurs constructibles à vocation d'activités

- La zone Ux est destinée à l'accueil des activités commerciales, artisanales ou de services non nuisantes. Elle se situe au nord-est de Riotord.

- La zone Uxa correspond au secteur mixte à vocation d'activité artisanale, commerciale ou de service ainsi qu'à l'habitat.

- La zone Uxb est réservée aux activités industrielles. Elle correspond au secteur de la Chavana. Cette localisation est justifiée par sa desserte facile, son absence de nuisance pour le bourg et la présence ou la proximité des différents réseaux. Elle peut faire référence au thème de «l'usine à la campagne» qui induira l'accueil de bâtiments aux volumes conséquents ainsi qu'une bonne échelle de proportion entre bâti et vide. L'avis favorable de la Commission des Sites a été donné le 2 Février 2008.

7.1.3 - Les secteurs d'urbanisation future

- Secteur à vocation résidentielle AU :
En regard du relief, de la zone inondable et de l'ensoleillement, l'extension de Riotord est difficilement envisageable dans la vallée. Seule la zone située entre Le Monteil et le bourg peut prétendre à une vocation résidentielle AU. Sa proximité du bourg, sa desserte facile depuis la RD 501, son bon ensoleillement et sa topographie, justifient la création, à cet endroit, d'un nouveau quartier urbain.
- Secteur à vocation d'équipement sportif, culturel, scolaire ou de loisir AUg :
Sa délimitation dans la vallée en aval du bourg de Riotord, met en relation la Voie Verte, la zone d'HLL (ancienne carrière), le complexe sportif, l'école et la zone de loisirs.

7.1.4 - Les secteurs d'urbanisation future inconstructibles

Il s'agit d'une réserve foncière (1AU) dont l'ouverture à l'urbanisation est soumise à une procédure de modification du PLU. Les secteurs de La Pothée - Le Fressinet et St Meyras sont justifiés par le dynamisme existant de ces hameaux, leur proximité relative du bourg et leur altitude raisonnable.

7.1.5 - Les secteurs soumis à conditions particulières

Les secteurs dans lesquels l'occupation et l'utilisation du sol sont soumises à conditions particulières (Nh), correspondent aux hameaux à caractère patrimonial reconnu : Clavas, Giorec, le Grand Pré et St-Meyras. L'extension mesurée du bâti ancien ainsi que le changement d'affectation des locaux y sont autorisés.

7.2 - Justification de la délimitation des secteurs agricoles

7.2.1 - La zone A

Elle correspond aux secteurs de bonnes terres agricoles, dont la pérennité est prioritaire. Elle intègre également les terrains occupés par les boisements colonisateurs, afin de faciliter d'éventuelles actions de défrichement.

7.2.2 - La zone Ap

Elle accompagne la zone A dans les secteurs d'intérêt paysager lié à l'hydraulique.

7.3 - Justification de la délimitation des secteurs naturels

La zone N recouvre les secteurs de grands massifs boisés de forêt jardinée, dans leurs limites anciennes (d'avant 1960).

7.4 - Prise en compte du petit patrimoine

7.4.1 - Le petit patrimoine hydraulique

Il correspond au repérage des lavoirs et abreuvoirs («bachats») du territoire communal.
(Les Panents, L'Hermet, Sarcenas, Les Mazeaux, Le Fressinet, La Pothée, Courbon, Hauteville, Labouriez, Ravarine, St Meyras, Sous Couvent, Deneyrolles Hautes, Les Caboches, Bouteyre, Pourrat, L'Aulagnier, Les Setoux, Le Chataigner, Riotord, Deneyrolles Basses, Le Fraisse).

7.4.2 - Les croix

1-Eglise, 2-chemin de Sarcenas (route de St Julien), 3-entrée du cimetière, 4 et 5-cimetière, 6-Mauras, 7-Les Combats, 8-Bouteyre, 9-Pourrat, 10-Croix du vent, 11-Les Mazeaux, 12-La Vieille Morte, 13-Les Setoux, 14-Cellarier, 15-La Charousse, 16-Calvaire de Clavas, 17-Clavas (chemin de La Charousse), 18-Calvaire du Bourg, 19-Deneyrolles Basses, 20-Le Monteil, 21-St Meyras, 22-Bel Air, 23-Thérondet, 24-Ladroit I, 25-Ladroit II, 26-Croix du Saint-Père, 27-La Pothée, 28-Le Bouchet.

7.4.3 - Le patrimoine végétal

Il correspond au repérage des alignements de feuillus ainsi que des sujets remarquables.
(Séquoïa et arboretum de L'Hermet, Bernard, Bel Air, Labouriez).

7.4.4 - Les assemblées

Les assemblées des Mazeaux, Sarcenas, Pourrat, Deneyrolles Basses et St-Meyras, sont repérées sur le plan de zonage.

7.4.5 - Les zones humides

Elles correpondent aux sites suivants : ruisseau d'Aufrey, les Combeaux, bois de Lhermet, Hauteville et Deneyrolles-Hautes.

Partie 8

Les incidences des orientations du plan sur l'environnement



Un environnement et une qualité paysagère préservés :
- la qualité paysagère remarquable du réseau hydrographique est repérée par un zonage approprié (Ap),
- l'ouverture des paysages, le maintien des points de vue et la lutte contre l'enrésinement sont pris en compte dans la limitation de la zone N, réduite aux grands massifs boisés, et par la mise en route d'un règlement de boisement.

La vocation agricole : une priorité n'amenant aucune réduction de la superficie exploitable, ni contraintes envers les centres d'exploitation.

Une capacité d'accueil raisonnable : 10 maisons d'habitation neuves par an.

Des zones d'habitat proches du bourg, pour ne pas multiplier ou allonger les trajets, et ***en zone de basse altitude*** (moins de 1000 m), afin d'assurer un déneigement aisé. Ces dispositions évitent l'étalement urbain et économisent le territoire.

Une conscience des éléments patrimoniaux exprimée par :
- le repérage des croix, lavoirs, bachats, végétaux remarquables et maisons d'assemblée,
- un zonage Nh des hameaux de grande qualité architecturale.

Une implantation de zone d'activités à l'écart des lieux habités, évitant la traversée du bourg et respectueuse des zones humides.

La réhabilitation de l'ancienne carrière de «gorre», en proposant l'installation d'une zone d'habitations légères de loisir.